



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

NI

PROCES VERBAUX

Janvier 2005

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

COMITE DIRECTEUR
Du 9 janvier 2005
Extraits

Commission Fédérale de la Réglementation :

Après le vote des Statuts, du Règlement Intérieur, des Règlements Disciplinaire et Disciplinaire Dopage, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation fait l'état des textes fédéraux en cours :

Tous les textes auront une nouvelle présentation, avec le nom du rédacteur et la date d'édition du texte. De surcroît, ils posséderont sur la page de garde toutes les dates des modifications successives, le détail de celles-ci figurant, comme auparavant, à la dernière page. Les textes importants bénéficieront d'un sommaire.

Tous les textes officiels de la Fédération seront consultables sur le site fédéral.

La configuration d'accès actuelle est la suivante :
Page de garde : Formation : Dirigeants : Textes Fédéraux.

Règlement Intérieur :

Le Comité Directeur devra procéder à la nomination des 3 membres de la Commission Fédérale de Surveillance des Opérations Electorales.

Le Comité fixe le montant à partir duquel les prélèvements opérés sur un des comptes de la Fédération doivent être effectués sous double signature à 2000 euros.

Règlement Médical :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation fait l'état d'un oubli d'une fin de paragraphe lors de l'élaboration de ce règlement par l'ancien responsable de la Commission Fédérale Médicale. Il propose de revenir au texte complet du texte officiel concerné, et de modifier la fin du 4 de l'article 3.

Décision votée à l'unanimité.

Règlement Intérieur des Comités Nationaux de Baseball et de Softball :

Afin que ces Règlements soient en conformité avec les dispositions du Règlement Intérieur votées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre dernier, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose la modification des articles 10 (modalités d'élection) et 11 (mode de scrutin)

Proposition votée à l'unanimité.

Règlement Intérieur du Comité National de Cricket :

Les Statuts ayant prévus un statut d'organisme national déclaré en Loi de 1901 pour le Cricket qui sera lié à la Fédération par

une convention de droit privé, Le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket, disparu lors de la prise de décision sus indiquée, est à abroger.

Le Comité décide d'abroger le Règlement Intérieur du Comité National de Cricket devenu sans emploi.

Autres Textes fédéraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique qu'un toilettage de tous les autres textes existants est nécessaire, afin que tous possèdent des termes identiques : FFBS : FFBS, Club : groupements sportifs, etc.

Le Comité Directeur mandate la Commission Fédérale de la Réglementation pour modifier tous les autres textes de la Fédération, résultant soit du changement de dénomination de la Fédération ou de l'un de ses organes ou organismes, soit du changement de numérotation des articles ou de l'appellation des organes ou organismes mentionnés dans ceux-ci aux fins de mise en conformité avec les textes des Statuts et du Règlement Intérieur votés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004.

Statuts Types des Ligues Régionales et Comités Départementaux :

Le Comité Directeur confirme, comme il en été fait mention lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2004, et bien que la Fédération ai changé de nom en ne comprenant plus le Cricket dans son titre, que les organes de déconcentration de la Fédération, continueront de s'intituler avec le nom des trois disciplines :

Exemple : Ligue d'Ile de France de Baseball, Softball et Cricket.

RGES BASEBALL :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) et la Sous Commission Nationale Sportive Jeunes Baseball (SCNSJB) devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires, soit pour définir le contenu des annexes des RGES, soit pour les supprimer, ainsi que la partie du texte des RGES qui les déterminent aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Le Comité vote les dispositions des annexes :

- 1.01 Conditions d'engagement en championnat national Elite,
- 1.02 Conditions d'engagement en championnat national 1,
- 1.03 Conditions d'engagement en championnat national 2,
- 2 Annexe financière,
- 9 Durée des rencontres,
- 10 Convention des joueurs du Pôle France Baseball de l'INSEP 2005,
- 12 Tableau de classification des terrains 2005.

Ainsi que les catégories d'âge pour 2005.

RGES SOFTBALL :

Ceux-ci semblent à jour pour l'année 2005, bien que le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation regrette que les textes rajoutés par le Comité Directeur du 4 décembre 2004 n'aient pas été soumis au visa de sa Commission.

Règlements Généraux du Scorage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Scorage – Statistique Baseball (CNSSB), et la Commission Nationale Scorage – Statistique Softball (CNSSS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Une réflexion doit s'instaurer sur la structure du Scorage : Une Commission Fédérale ou deux Commissions Nationales ?

Règlements Généraux de l'Arbitrage :

Le Comité Directeur décide que la Commission Nationale Arbitrage Baseball (CNAB), et la Commission Nationale Arbitrage Softball (CNAS), devront se réunir rapidement afin de faire les propositions nécessaires en vue de l'élaboration d'un document unique aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Schéma Directeur des Formations :

Le Comité Directeur décide que la Direction Technique Nationale devra faire le nécessaire pour élaborer un nouveau schéma directeur des Formations aux fins de présentation rapide au Comité Directeur.

Il en sera de même pour la Grille d'Indemnisation de formation (annexe 11 des RGES Baseball).

Joueur à Statut Professionnel :

Le Comité Directeur détermine ainsi le statut professionnel d'un joueur :

- Le Joueur doit bénéficier d'un contrat de travail, régulièrement établi, de joueur ou de joueur/entraîneur.
- Ce contrat de travail doit être d'une durée minimale de 6 mois,
- Le montant du salaire figurant au contrat ne peut être inférieur au montant du SMIC mensuel.

Annulation de Radiation administrative :

Les Clubs d'Alès 030011 et du Vigan 030004, ayant payé des licences en 2003 et 2004, que celles-ci figurent ou non sur le site Internet fédéral : les équipes de ces Clubs ayant participé à divers championnats organisés sous l'égide de la Fédération ou de l'un de ses organes de déconcentration et certains de leurs joueurs ayant été, soit sélectionnés pour les inter ligues nationales, soit l'objet de prêts ou de mutations officielles ; le Comité Directeur décide d'annuler les décisions de radiation administrative de ces 2 Clubs prises lors de sa séance du 14 septembre 2003, avec annulation de tous les effets que c'elles-ci comportent à compter de la date originelle de la décision de radiation administrative.

BUREAU FEDERAL Du 30 janvier 2005

Présents : Eric-Pierre Dufour, Jean-Marie Meurant, Patrick Bricaud, Denis-Didier Rousseau, Gérard Moulin, Sébastien Viale

Excusés : Alexandre Scherer, Fabien Carrette, André parker

Assiste : Philippe Denis

Ouverture de la séance à 10h30

Un point est fait sur les différents dossiers en cours

Paris 2012 :

Une réunion a eu lieu avec Philippe Denis, le Président de la Fédération et Olivier Lenglet de Paris 2012, sur la préparation des deux événements référencés par la fédération auprès du GIP2012. Le tournoi International de softball de Nice et le Baseball Open de France à Paris ont été retenus. Une grille des besoins a été définie. En rapport aux éléments de réponses fournis certains domaines seront pris en charge par le GIP2012.

Le BOF 2005 :

Une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue afin de valider les orientations et l'architecture de l'organisation à mettre en place ainsi que le mode de fonctionnement.

Déplacement du Président, Eric-Pierre Dufour à Alger :

A la demande de l'IBAF, le Président s'est déplacé en Algérie, afin d'étudier avec l'IBAF la possibilité de création d'une Fédération Algérienne de baseball dans le but de voir cette discipline inscrite aux Jeux Africains en 2007, et aux jeux méditerranéens en 2008 qui se dérouleront en Italie. Le président souligne que cette démarche a été prise en charge financièrement par le Comité Olympique Algérien, et que l'aide de la France est intéressante dans le cadre de la francophonie et de la candidature de Paris 2012. Cette aide portera essentiellement sur une aide en support pédagogique de part la facilité de la langue française entre les deux pays.

Restructuration du siège fédéral:

Le président a informé les membres du Bureau qu'Olivier Garcia avait été pris à l'essai pour occuper le poste du Département de la vie fédérale. Le plan de restructuration poursuit son cours et fin mars 2005, 2 personnes ne feront plus partie des effectifs ce qui réduira le personnel à trois permanents. Les conditions salariales ont également été évoquées afin que l'ensemble des membres du Bureau soit conscient de ce que représente la masse salariale du siège et que dans le budget prévisionnel serait pris en compte une augmentation des salariés restant, tenant compte que depuis deux ans les salaires ont été gelés. Le Président explique également que la restructuration du siège fédéral est le domaine de tous et que pour ce faire les élus doivent également faire remonter leurs desideratas en matière de fonctionnement, notamment administratif.

Une réunion sera également programmée entre le Président, le Trésorier, le Secrétaire Générale, le DTN et la Directrice Administrative afin de définir les nouvelles attributions et le nouveau mode de fonctionnement du siège fédéral suite à la restructuration.

Agenda :

L'ensemble des membres du Bureau Fédéral souhaite une meilleure communication sur la vie fédérale, il est donc décidé que le président rédigera un communiqué hebdomadaire succinct sur l'agenda des activités qui sera adressé à l'ensemble des membres du Comité Directeur

- Une réunion avec le cabinet comptable est prévue le 3 février afin de clôturer les comptes 2004.

- Une délégation se rendra à Prague du 4 au 6 février pour le congrès électif de l'ESF et du 18 au 20 mars pour le congrès de la CEB .

- Le président assistera à une réunion au Ministère des Sports le 9 février sur l'avancé des travaux du plan de développement, et pour la présentation des comptes 2004.

Divers :

- Une demande d'aide financière a été formulée par le club de Pineuilh pour l'organisation de son tournoi International jeunes. Le Bureau accorde à l'unanimité une aide de 700 euros.

- L'Aquitaine s'est positionnée sur les Interligues 2005. Le dossier suit son cours suite aux différentes demandes de la Ligue. Reste à confirmer de la part de la Ligue son engagement définitif.

- Des parents ont alerté le Président de la Fédération sur divers problèmes de dysfonctionnements au sein de l'INSEP. Dans l'attente des courriers relatant les faits, il sera convoquée une réunion avec le DTN par intérim et le coordinateur de l'INSEP afin d'éclaircir la situation.

- La proposition sur le mémo des péréquations 2005 sera présentée au vote du Comité Directeur du 13 février 2005.

- Le site fédéral a été mis à jour concernant tous les textes de la Fédération.

- Sera présentée au prochain Comité Directeur la synthèse de l'étude de marché faite sur la refonte du site et ce dernier devra se positionner pour choisir la société qui aura en charge le développement du nouveau site fédéral.

Planning :

- Le Comité Directeur fédéral du 13 février est confirmé. Le Comité Directeur du 6 mars étant lui annulé.

- Confirmation de l'Assemblée Générale électorale au 12 mars 2005 dans un lieu à définir dans les jours qui viennent.

Travail sur le projet prioritaire du Comité Directeur « les jeunes ».

- Une présentation du travail effectué par les différents intervenants est présentée aux membres du Bureau (voir doc en annexe).

- S'est engagé un débat devant définir les axes prioritaires et les actions à engager. Un bilan de synthèse sera adressé et présenté au prochain Comité Directeur du 13 février.

Clôture du Bureau Fédéral à 17 heures.



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

N2

PROCES VERBAUX

Février 2005

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
Du 13 février 2005****Présents :**

Eric-Pierre DUFOUR, Denis-Didier ROUSSEAU, Gérard MOULIN, Patrick BRICAUD, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Serge BASTIEN, Marie DE RIOLS, Sandy BEZAULT, Emmanuel DUBAUT, Olivier DUBAUT, Alexandre SCHERER, André PARKER, Sébastien VIALE

Assistent :

Dominique MAGNIN, Patrick TUGAULT, Philippe DENIS, Céline BERTON

Excusés : Erwan GODET, Jean-Marie MEURANT, Thomas NAGEL,

Ouverture de la séance, à 10h15, par Eric-Pierre DUFOUR.

Affiliations :

087004 : Tireix de BLOND Sous réserve de modification de leurs statuts.

L'affiliation ne prendra effectivement ses effets que lorsque les nouveaux statuts auront été adoptés.

Afin de ne pas pénaliser les joueurs, autorisation est donnée à ce Club pour participer au championnat jeune de la Ligue du Centre.

098012 : A O Nepoui Sous réserve de production de leurs statuts.

L'affiliation ne prendra effectivement ses effets que lorsque les nouveaux statuts auront été fournis.

098013 : Dumbea Titans Sous réserve de production de leurs statuts.

L'affiliation ne prendra effectivement ses effets que lorsque les nouveaux statuts auront été fournis.

Le Comité Directeur vote pour chacun de ces deux Clubs de Nouvelle Calédonie, une aide financière de 200 euros.

Un courrier sera adressé à ces Clubs pour les remercier de leur adhésion et leur communiquer leur numéro d'affiliation. Une copie de celui-ci sera expédié pour information aux Comités Départementaux et Ligues concernés.

Annulation de Radiation administrative :

Le Club de Drancy 093013 ayant payé des licences en 2004, les équipes de ce Club ayant participé à divers championnats organisés sous l'égide de la Fédération ou de l'un de ses organes de déconcentration ; le Comité Directeur décide d'annuler la décision de radiation administrative de ce Club prise lors de sa séance du 14 septembre 2003, avec annulation de tous les effets que celle-ci comportent, à compter de la date originelle de la décision de radiation administrative.

*** Radiations :**

002003 Chauny CC
Pas de licences 2004.

074005 Takonka de Harenton Scientrier Cessation d'activité

Un courrier sera adressé à ces Clubs pour leur signifier leur radiation. Une copie de celui-ci sera expédié pour information aux Comités Départementaux et Ligues concernés.

Perte de la qualité de Membre à Titre Individuel :

En respect des dispositions de l'article 5 des Statuts et de l'article 4 du Règlement Intérieur, Pierre DOURDOU, Ghislaine ETHIER, Hervé FAGNONI, Jean-Sébastien MENIGOZ, Max HERMELIN et Céline LASSAIGNE, perdent leur qualité de membre à titre individuel de la Fédération pour non paiement de la cotisation.

Le Comité Directeur décide d'accorder la gratuité de la cotisation de Membre à Titre Individuel aux membres d'Honneur de la Fédération qui souhaiteraient néanmoins rester membre à Titre Individuel de notre Fédération.

Mutations :

Le Président de la Commission Fédérale Mutations fait état d'une demande de joueurs désireux d'obtenir une mutation extraordinaire à titre gracieux.

Le Club de Montauban et le Toulouse Université Club ont, dans le passé, contracté afin que les joueurs de l'un des Clubs puissent jouer dans l'autre.

Cette procédure prévue par nos règlement sous le nom d'Entente, n'a pas été soumise à l'approbation du Bureau de la Fédération.

Aujourd'hui, la question se pose de savoir pourquoi les joueurs concernés n'ont pas profité de la période de mutation ordinaire, achevée le 31 décembre dernier, pour effectuer leur mutation.

Le Comité directeur décide donc le respect de l'application des dispositions réglementaires et rejette la demande.

Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'installer les Membres suivants :

Patrice BIENFAIT, Olivier GARCIA et Patrick TUGAULT

Représentants de la Fédération chargés de l'Instruction des Affaires Disciplinaires :

Le Comité Directeur à l'unanimité nomme Olivier GARCIA et Patrick TUGAULT pour remplir ces fonctions.

Appel à candidatures :

Afin de pouvoir étoffer les commissions suivantes, le Comité Directeur lance un appel à candidature :

- Commission Fédérale de Discipline,
- Conseil Fédéral d'Appel,
- Commission Fédérale de discipline Dopage,
- Conseil Fédéral d'Appel Dopage.

Cet appel sera expédié à tous les Clubs lors du prochain envoi général de courrier.

Commissaire aux Comptes :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation annonce que les mandats des 2 Commissaires aux Comptes de la Fédération viennent à expiration à la date de la prochaine Assemblée Générale.

Il invite la Fédération à lancer un appel d'offre, tant auprès des Commissaires en place qu'à l'extérieur.

Candidatures au Comité Directeur :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation communique la liste provisoire des candidats au Comité Directeur.

Le Président ayant saisi la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, la liste officielle des candidats sera arrêtée par celle-ci le lundi 14 février 2005, et communiquée à l'ensemble des membres de la Fédération.

Opuscule réglementaire destiné aux Candidats au Comité Directeur :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente l'opuscule et invite chaque candidat à se référer à celui-ci en cas de doute sur le déroulement d'une prise de décision d'une des instances fédérales.

Il demande que le Comité Directeur se réunisse les 2 et 3 avril 2005, pour un stage de formation de Dirigeants où la présence de chacun des membres de celui-ci sera obligatoire.

Le Comité Directeur demande qu'un courrier en ce sens soit expédié à tous les candidats, en leur demandant de s'engager lors de l'Assemblée Générale, et avant les élections, à être présents lors de ce séminaire.

Formulaires Fédéraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation soumet pour approbation les différents formulaires présentés :

- Remboursement de frais,
- Aides financières à la création de Club,
- Demande d'assimilation de joueurs étrangers,
- Changement d'adresse de Club,
- Montant des licences et cotisations, (présentation)
- Catégories d'âges,
- Montant de l'assurance fédérale,
- Montant des mutations et prêts,
- Création et mission des Equipes Techniques Régionales,
- Centre d'entraînement régional labellisé.

Le Comité Directeur décide que le montant du surcoût pour renouvellement extraordinaire ou exceptionnel de licence est fixé à 10% du montant du prix de la licence arrondi à l'Euro supérieur ou inférieur, suivant le cas, dans le respect des dispositions légales.

Le Président de France Cricket demande une modification des catégories d'âges pour le cricket.

Une étude sera lancée pour connaître le coût exact par licencié de l'assurance de groupe. Si celui apparaît inférieur au montant actuellement demandé, le montant de la l'assurance sera diminué, et le montant de la différence ainsi générée imputée sur les Licences.

Présentation en sera faite lors de l'Assemblée Générale.

Tenant compte de ces remarques, le Comité Directeur valide tous les documents présentés.

Ceux-ci se trouveront à disposition des membres sur le site Internet de la Fédération.

Par ailleurs, le Comité Directeur décide du principe de création d'un formulaire destiné aux Clubs, et portant sur la prise de licence à la Fédération par leurs membres.

Gérard MOULIN se charge de présenter un projet à la Commission Fédérale de la Réglementation.

Etat de la mise à jour des Ligues et Comités Départementaux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique l'état d'avancement de cette mise à jour.

Il demande aux membres du Comité Directeur de bien vouloir intervenir auprès des organes suivants afin de les inciter à régulariser leur situation ce qui évitera les décisions de retrait de Délégation que la Fédération devra prendre au cas contraire.

Comités Départementaux :

Haut Rhin, Dordogne, Cantal, Lot et Garonne, Manche, Saône et Loire, Ille et Vilaine, Essonne, Seine St Denis, Val de Marne, Aude, Gard, Hérault, Pyrénées Orientales, Meurthe et Moselle, Moselle, Haute Garonne, Nord Pas de Calais, Isère, Loire, Haute Savoie, Aisne, Guadeloupe

Ligues :

Basse Normandie, Bretagne, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais

Après exposé des motifs par le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, le Comité Directeur autorise la dissolution de la Ligue de Picardie et du Comité de l'Oise.

*** Comptabilité :**

Le Comité Directeur souhaite remercier le cabinet comptable « Conseil & Expertise » pour le travail effectué sur la mise à jour de toute la comptabilité et pour avoir fourni les éléments comptables (bilan et compte de résultat) dans des délais raisonnables et sous un format exploitable et compréhensible par tous.

- Bilan financier 2004 :

Validation à l'unanimité des comptes de l'année 2004.

- Budget prévisionnel 2005 :

Philippe Denis tient à préciser la baisse générale du haut niveau baseball et softball.

Le Médical a subi un bond important sur proposition de la Commission Médicale due en partie à la préconisation du Ministère que les Fédérations prennent en charge le suivi médical des athlètes. Le Président indique que le CNOSF a saisi le Ministère sur le problème du suivi médical des athlètes qui représente un budget trop important pour les fédérations. Le Comité Directeur décide de baisser la ligne du Médical à des chiffres plus réalistes et d'allouer le surplus de la ligne médicale aux Activités Nationales notamment sur les lignes : scolaire, jeunes et formation.

Philippe Denis fait état des changements souhaités par le Comité Directeur sur le budget prévisionnel. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

*** Assemblée Générale du 12 mars 2005, à PARIS (Insep) :**

Le Président rappelle aux membres du Comité Directeur, la nécessité de mobiliser les clubs pour leur présence à l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire Général rappelle les membres, Présidents de Commissions, de faire parvenir dans les meilleurs délais, leurs rapports de commissions

Déroulement des réunions pour le samedi 12 mars 2005 :

- Bureau Fédéral de 10 heures à 11 heures
- Comité Directeur de 11 heures à 12 heures
- Assemblée Générale à 14 heures.

Mérites Fédéraux :

La Liste des récipiendaires éventuels sera transmise en début de semaine par le Président de la fédération aux membres du Comité Directeur pour avis et/ou modification.

*** Projets Jeunes :**

Le Président souhaite remercier Denis-Didier Rousseau et l'ensemble du groupe de travail sur le document du projet jeune. La prochaine étape consistera à faire un état des lieux de la situation.

*** Communication :**

Le Président de la Commission Communication, Alexandre Scherer, indique que la chaîne Sport + s'engage à diffuser bimensuellement un magazine sur le championnat élite. Pour ce faire, la Commission aurait besoin de 20 000 euros pour la réalisation de ces magazines d'une durée de 6 minutes. Les clubs élite devront participer à hauteur de 12000 euros, la Fédération à hauteur de 5000 euros, le GIP sera sollicité dans le cadre de Paris 2012. La Commission Communication devra présenter le dossier complet à la Commission Juridique et contacter l'ensemble des clubs élite pour soumettre le projet.

Denis-Didier Rousseau regrette que de tels projets ne soient pas soumis aux membres du Comité Directeur pour étude.

*** Appel du Baseball Club des Templiers :**

Le président donne lecture d'un courrier du Président du Club des Templiers sur une amende infligée au Club concernant des expulsions. Le Président souhaite indiquer que l'INSEP s'est vu également sanctionné d'une amende pour des expulsions.

Après avis du Président de la Commission Juridique, le Comité Directeur à l'unanimité décide de maintenir l'amende.

*** Contrats – Conventions :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation informe le Comité Directeur du suivi des travaux.

- *Convention Ville de Colombes* – Fédération : Achevée en cours de mise en place par la DTN,

- *Contrat KENKO* : à l'étude,

- *Contrat FORELLE* : en attente de réunion avec le partenaire,

- *Contrat ADIDAS* : A l'étude. La partie contractuelle concernant les pénalités en cas de non respect de certaines dispositions a déjà été négociée. Retrait des dispositions coercitives.

Une synthèse des obligations de la Fédération vis à vis du co-contractant sera réalisée, afin que tous les intervenants fédéraux respectent scrupuleusement les obligations définies au contrat.

- Projet de refonte du site Internet :

Le Comité Directeur décide de présélectionner deux candidats ayant répondu à l'appel d'offre, afin de leur expédier un cahier des charges détaillé qui permettra de travailler sur des éléments comparables et d'effectuer le choix définitif de l'attributaire du contrat.

Messieurs Sandy BEZAULT et Eric-Pierre DUFOUR sont chargés de l'élaboration de ce cahier des charges détaillé.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation regrette que la Commission Fédérale Financière n'ait pas rédigé un rapport à l'attention des membres du Comité Directeur qui aurait permis à ceux-ci de pouvoir se prononcer sur l'ensemble des sociétés ayant répondu à l'appel d'offre.

- Convention France Cricket – Fédération :

Le Président de France Cricket venant de fournir les éléments de base, l'étude de cette convention peut commencer.

*** Divers :**

- Interligues Baseball :

La Ligue d'Aquitaine s'est positionnée pour l'organisation des Interligues Baseball Cadets et Minimes.

- Sports US mag : sortie d'un nouveau magazine dédié aux sports américains et en autres au Baseball.

Le prochain Comité Directeur est fixé le samedi 12 mars 2005 à 11h00 à l'INSEP.

Séance levée à 17h45



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

N3**PROCES VERBAUX****Mars 2005**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR 1
Du 12 mars 2005**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, Président ; Jean-Marie MEURANT, Vice-Président ; Gérard MOULIN, Vice-Président ; Alexandre SCHERER, Vice-Président (arrivé 10H40) ; Sébastien VIALE, Vice-Président, André PARKER, Secrétaire Général ; Olivier DUBAUT ; Marie DE RIOLS (arrivée 11H00), Erwan GODET (arrivé 11H00) ; Thomas NAGEL ; Sandy BEZAULT.

Assistent : Philippe DENIS, Directeur Technique National par intérim ; Céline BERTON, Directrice Administrative et Financière ; Olivier GARCIA, Responsable Vie Fédérale.

Excusés : Serge BASTIEN ; Patrick BRICAUD, Trésorier ; Fabien CARETTE-LEGRAND, Secrétaire Général Adjoint ; Emmanuel DUBAUT ; Denis-Didier ROUSSEAU, Vice-Président.

Ouverture de la séance à 10H30, par Eric-Pierre DUFOUR (Président).

1/ Adoption du Procès-verbal du Comité Directeur du 13 février 2005

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Comité Directeur du 13 février 2005.

2/ Adoption des statuts types pour associations sportives civiles

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité les statuts types pour les associations sportives civiles présentés par la Commission Fédérale de la Réglementation. Ces statuts figureront sur le site Internet sous format word à l'attention des Clubs.

Ces statuts types intègrent les nouvelles dispositions issues du décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs.

3/ Ligues et Comités

Eric-Pierre DUFOUR, Président, rappelle la méthodologie qui va être employée à partir de la nouvelle mandature pour relancer l'ensemble des relations avec les Ligues Régionales et Comités Départementaux.

Les membres du Comité Directeur visiteront toutes les Ligues Régionales (à commencer par la Ligue d'Alsace). Ces rencontres devront se faire avec les différentes entités du mouvement sportif local (CROS, CDOS), ainsi que les membres des administrations d'Etat et locales (DRJS, DDJS, Conseils Régionaux, Conseils Généraux).

Il est rappelé que les membres du Comité Directeur exerçant des fonctions locales ne se rendront pas dans les Ligues ou Comités Départementaux dans lesquels ils sont élus.

***Retrait de Délégation de la Fédération et Dissolution de l'Association loi de 1901**

1/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait de délégation et la dissolution des associations de loi de 1901 des Comités Départementaux suivants pour non activité, aucun Club en exercice ne figurant plus dans leur ressort territorial :

- CD Marne ;
- CD Hautes Pyrénées

2/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait de délégation et la dissolution de l'association de loi de 1901, pour sédition, du Comité Départemental suivant :

- CD Pyrénées Orientales

Patrick TUGAULT, Président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier GARCIA, responsable Juridique de la Fédération sont nommés Commissaires chargés de la Liquidation de ces trois entités, et sont mandatés pour effectuer toutes les démarches administratives et légales rendues nécessaires par ces décisions.

Notification de ces décisions sera expédiée aux DDJS, aux CDOS et aux Conseils Généraux concernés.

3/ Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la proposition de dissolution pour non activité, sous réserve du constat de non activité des Comités Départementaux ci-après dénommés et ne comprenant qu'un Club, par le club concerné et après avis de la Ligue Régionale :

- CD Bas-Rhin ; CD Puy de Dôme ; CD Cote d'Or ; CD Aude ; CD Maine et Loire ; CD Aisne ; CD Charente ; CD Hautes Alpes ; CD Vaucluse ; CD Drôme ; CD Haute-Savoie.

Le Secrétaire Général et le service juridique de la Fédération sont chargés conjointement de récolter les avis des Clubs et Ligues concernés.

***Relance des Comités Départementaux comprenant plusieurs Clubs.**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la nécessité d'un travail conjoint de la Fédération et de la Ligue concernée devant permettre, dans les 6 mois, la remise sur pied des Comités Départementaux suivants pour leur permettre de fonctionner ; à défaut ces Comités Départementaux seront dissous par le Comité Directeur lors de sa réunion de septembre ou octobre 2005 :

- CD Pyrénées Atlantiques, CD Isère, CD Saône et Loire, CD Seine Saint Denis en collaboration avec France Cricket.

Le Secrétaire Général et le service juridique de la Fédération sont chargés conjointement, en liaison avec la Direction Technique Nationale, de la mise en œuvre de ce programme de réactivation de ces organes de déconcentration.

***Création de Comités Départementaux**

1/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité la création d'un Comité Départemental au sein des départements suivants :

Calvados, Finistère, Eure et Loire.

Un travail conjoint de la Fédération et des Ligues concernées doit déboucher, dans les 6 mois, par la création de Comités Départementaux en état de fonctionner.

Le Secrétaire Général et le service juridique de la Fédération sont chargés conjointement, en liaison avec la Direction Technique Nationale, de la mise en œuvre de ce programme de création de ces organes de déconcentration.

2/ Le Comité Directeur vote à l'unanimité la création du Comité Provincial Sud de Nouvelle Calédonie (910198).

3/ la Ligue des Antilles change de nom et devient la Ligue de la Guadeloupe en conservant le même numéro (910097).

***Réflexion sur l'utilité et le devenir des Comités Départementaux ne possédant qu'un seul Club**

Le Comité Directeur s'engage à réfléchir sur la position à adopter envers les Comités Départementaux suivants ne possédant plus qu'un seul Club :

-CD Cantal,	Saint-Flour	29 Licences
-CD Indre et Loire,	Joué Les Tours	63 licences
-CD Doubs,	Besançon	26 licences
-CD Jura,	Champagnole	12 licences
-CD Meurthe et Moselle,	Lunéville	43 licences
-CD Charente Maritimes,	La Rochelle	83 licences
-CD Deux-Sèvres,	Bressuire	16 licences
-CD Bouches du Rhône.	Marseille	121 licences

***Ligue Languedoc-Roussillon**

Le Comité Directeur mandate Patrick TUGAULT, président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier GARCIA, Responsable Juridique de la Fédération, aux fins de réunir toutes les parties en présence relevant du ressort territorial de la Ligue du Languedoc Roussillon (Clubs et Comités Départementaux) dans le but de déterminer en commun un programme pour les années à venir qui devra s'imposer et être accepté par tous (Haut-niveau, formation, Développement, etc.).

Ils sont chargés, une fois ce programme défini et accepté par toutes les parties, de préparer l'ossature d'un nouveau Comité Directeur pour la Ligue, composé de membres reconnus par tous, et en particulier du candidat à la Présidence.

A cet effet, ils pourront contacter, autant que de besoins, les autorités locales et de tutelle ainsi que celles du mouvement sportif.

Le Comité Directeur décide qu'en cas d'échec de la définition d'un programme clair, défini en commun, et s'imposant à tous pour plusieurs années, ou en cas d'impossibilité de réunir toutes les parties ou de déterminer des candidatures respectées par toutes les parties, la Ligue du Languedoc Roussillon se verrait retirer sa délégation de pouvoir et serait dissoute.

Si une telle éventualité devait voir le jour charge est donnée aux mandatés d'entreprendre toutes les démarches administratives et légales rendues ainsi nécessaires. A cet effet, le Comité Directeur nomme Patrick TUGAULT, Président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier GARCIA, responsable Juridique de la Fédération Commissaires chargés de la liquidation de la Ligue Languedoc Roussillon.

4/ Clubs

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la nécessité de mener une étude avec les Ligues et Comités concernés sur le devenir des Clubs suivants :

Mulhouse ROYALS, Périgueux CC, Mont de Marsan Bulldogs, Villeneuve sur Lot Newtonners, Ossau CC, Granville Requins, Le Creusot Pioners Prix les Mézières Vikings Softball, Meaux club sportif de la jeunesse Tamoul de France, Mantes BSC, Saint Nom la Bretèche, Villepinte AL FATAH C.C, Nîmes ALLIGATORS, Rodez LES TOROS, Figeac B.C, JEUNE France OMNISPORTS Cholet, Laon LES TEMPLIERS, Bressuire GAROCHEURS, Monte Carlo C.C, Drumetaz HIGHLANDERS.

En fonction de l'étude menée, le prochain Comité Directeur s'engage à prendre les dispositions qui s'imposeront au regard du respect des textes réglementaires concernant le nombre de licences et du paiement des cotisations.

Olivier DUBAUT souligne que le nom du Club suivant a changé : PUC Section Baseball devient PUC,

Les membres du Comité Directeur évoquent aussi les possibilités de mise en sommeil des Clubs. Actuellement aucun des textes fédéraux ne prévoient cette possibilité, il est envisagé de mener une réflexion sur ce thème.

5/Affiliations

Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'affiliation de trois nouveaux clubs :

-Baseball Club de Niort (079004), sous réserve de la production de la copie du récépissé de déclaration de dépôt en Préfecture et de l'extrait du JO dans un délai d'un mois de la date d'affiliation.

-ROXY C.C Aubervilliers (093017)

-Club des Mureaux (078018)

6/ Retrait d'activité

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait du Club de la FRATERNITE de Saint-Prix (095011) demandé par celui-ci dans le respect des dispositions de l'article 3 du Règlement Intérieur fédéral et 9 des Règlements Généraux.

7/ RGES BASEBALL Nouvel article 46 et Annexe 2 des RGES

Le texte du nouvel article 46 des RGES Baseball traitant des péréquations et annexé au présent compte rendu est voté par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur adopte à l'exception de Sébastien VIALE, Vice-Président, les montants des nouvelles dispositions financières définies à l'article 26 des RGES Baseball et figurant à l'annexe 2 de ceux-ci :

Non paiement des péréquations après relance RAR	10 %	puis 20% si défaut
Fraude sur le nombre de joueurs déplacés	150 €	par joueur
Montant de la garantie de réclamation pour fraude	76,20 €	

8/ Demande de double surclassement d'un joueur cadet de Clermont Ferrand

Le Club de Clermont Ferrand présente une demande de double surclassement pour un de ses joueurs (un cadet 2^{ème} année). Les éléments fournis (certificat médical de non contre indication à la pratique sportive surchargé par un médecin pour un double

surclassement) n'apporte pas la preuve, d'une part, que le médecin signataire soit titulaire du diplôme de CES de médecine sportive ; et d'autre part, qu'une visite médicale supplémentaire ait été effectuée par ce médecin.

Pour ces raisons, le Comité Directeur rejette à l'unanimité la demande présentée.

9/ Refonte du site Internet fédéral

Les membres du Comité Directeur, à l'exception de Gérard MOULIN, acceptent qu'Eric-Pierre DUFOUR, Président, puisse faire le choix de la future agence de refonte du site internet fédéral.

Une concertation écrite avec envois de documents sera effectuée par celui-ci aux membres du Comité Directeur. Le Comité Directeur décidera de la validation du contrat.

10/ Demande de constitution d'équipe hétérogène et de regroupement

André PARKER, Secrétaire Général, présente aux membres du Comité Directeur une demande de constitution d'équipe hétérogène entre la section baseball et softball du Strasbourg Université Club et le Softball Club d'Ailleurs, afin de permettre au SUC grâce à un regroupement de participer au Championnat Interrégional Balle Rapide Mixte Alsace/Bourgogne/Franche-Comté, et au Championnat Balle Lente Mixte Alsace-Lorraine.

Le Softball Club d'Ailleurs quant lui, pourra participer à un championnat régulier et relancer l'activité Softball au sein de sa propre ligue.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité ces demandes de constitution d'équipe hétérogène (RGES Softball 35) et de regroupement (RGES Softball 11).

11/ Déroulement de l'Assemblée Générale Elective

Eric-Pierre DUFOUR, Président, rappelle le déroulement de l'Assemblée Générale Elective de l'après-midi :

-émargement à 13H00 fait par Sébastien VIALE, Vice-Président, et Olivier GARCIA (Membre de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales) ;

-ouverture à 14H30 par Jean-Marie MEURANT, Vice-Président ;

-Rapport des Commissions mené par André PARKER, Secrétaire Général ;

-Rapport Moral et Rapport Financier présenté par Eric-Pierre DUFOUR, Président ;

-Présentation rapide des différents candidats ;

-Vote des membres du Comité Directeur dans l'amphithéâtre ;

-Dépouillement dans une salle à l'étage.

12/ Compétitions

***Interligues**

Philippe DENIS, Directeur Technique National, mentionne que la Ligue d'Auvergne se porte candidate à l'élection des Interligues.

Le Comité Directeur remercie la Ligue d'Auvergne de sa volonté mais rappelle que la Fédération est déjà engagée avec la Ligue d'Aquitaine pour ces Interligues.

***Challenge de France**

Alexandre SCHERER évoque le Challenge de France.

Philippe DENIS mentionne que Jean-Luc PATUREL établit un cahier des charges.

13/ Futur Directeur Technique National

Eric-Pierre DUFOUR, Président, rappelle qu'il y aura un appel à candidature ouvert pour la nomination du futur DTN de la Fédération. La nomination devrait intervenir au plus tard le 1^{er} mai 2005.

14/ Alignement licences cricket et baseball

Sébastien VIALE, Vice-Président, demande s'il faut faire valider en AG l'alignement du prix des licences cricket sur celui des licences baseball.

Olivier DUBAUT répond négativement sur le fondement de l'autonomie de France Cricket.

Eric-Pierre DUFOUR, Président, s'excuse de devoir s'absenter. Il doit rejoindre les membres de la délégation du CIO et de Paris 2012 pour la visite des sites olympiques (11H30).

15/ Engagement des équipes en Championnat

Jean-Marie MEURANT, Vice-Président, évoque qu'un grand nombre de clubs ne sont pas à jour des formalités pour l'engagement de leurs équipes en championnat (licences jeunes, frais d'engagement).

Il est laissé jusqu'au vendredi 18 mars aux clubs qui n'ont pas réglé leurs frais d'engagement pour s'acquitter de leurs créances.

ASSEMBLEE GENERALE Du 12 mars 2005

Le quorum (163 voix) étant atteint à 14h30 (204 voix présentes ou représentées), Jean-Marie MEURANT, Premier Vice-Président, déclare l'Assemblée Générale ouverte.

Ce dernier souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente les excuses du Président DUFOUR, actuellement sur le retour de la visite du site de Colombes avec les représentants du CIO. Il cède la parole au Secrétaire Général.

André PARKER renouvelle les remerciements aux membres pour leur présence à cette dernière assemblée générale de l'olympiade.

Ratification des Procès-Verbaux

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2004 : approuvé à l'unanimité.
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2004 : approuvé à l'unanimité.
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2004 : approuvé à l'unanimité.

Rapports des Commissions

Le Secrétaire passe en revue les différents rapports des Commissions qui ont été préalablement expédiés aux membres. Concernant la Commission Formation, il est souhaité qu'un état nominatif des diplômés soit établi.

Rapports des Comités Nationaux

Le Secrétaire Général invite Monsieur Dominique MAGNIN, Président de France Softball à prendre la parole pour faire l'exposé des activités de softball de l'année écoulée. Une

discussion s'installe sur la pratique de la balle rapide mixte. Le Secrétaire Général indique que ce point aurait pu faire l'objet d'un débat lors de l'Assemblée Générale de France Softball qui s'est déroulée le matin même.

Monsieur Olivier DUBAUT est invité à faire le bilan des activités de France Cricket de l'année écoulée.

La parole est laissée aux présidents de Commissions. Messieurs NAGEL pour la Commission Nationale Arbitrage Baseball, SCHERER pour la Commission Communication, DUSSART pour la Commission Scoring et Statistiques ainsi que le Docteur BLONDEL sont entendus en leurs rapports.

Rapport de la Direction Technique Nationale

Monsieur Philippe DENIS, Directeur Technique National par intérim, est entendu sur les actions menées par les cadres de la DTN pour l'année écoulée.

Arrivée de Monsieur Eric-Pierre DUFOUR, Président, à 15h15.

Le Président fait un exposé sur le GIP 2012 et sur la visite du CIO sur le site de Colombes qui vient de se dérouler en présence de ses membres ainsi que deux athlètes de la fédération, Valérie MENGOLI et Christophe GONIOT.

Rapport Moral

Le Président fait la synthèse de son rapport moral.

Le Club du P.U.C. s'interroge sur la non reconnaissance du baseball à Paris malgré la candidature de la capitale aux Jeux de 2012. Le Président DUFOUR fait état de nombreux entretiens avec les élus de la ville de Paris pour solutionner ce problème récurrent. Les responsables du club du PUC remercient le président pour ces démarches.

Le Secrétaire Général soumet le rapport moral à l'approbation de l'assemblée générale. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport d'Activités

Le Secrétaire Général soumet le rapport d'activités à l'approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport du Trésorier Général

Le Président présente les excuses du Trésorier Général, absent pour raisons professionnelles et donne lecture de son rapport.

La parole est laissée à Monsieur JOLIVET, expert comptable de la fédération qui tient à souligner l'aide précieuse de Céline BERTON, Directrice administrative de la FFBS. L'expert comptable signale que l'outil comptable permet de suivre en temps réel les finances de la fédération. Les comptes de l'année 2004 sont équilibrés mais la situation financière n'est pas stabilisée.

Rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur BRUNEL, Commissaire aux Comptes, tient à signaler l'excellent travail du cabinet comptable qui permet à la Fédération d'avoir des comptes clairs et précis. Il certifie les comptes sans aucune réserve et n'a aucune remarque à faire.

Les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, ils sont approuvés à l'unanimité.

Budget Prévisionnel

Le budget prévisionnel est soumis à l'assemblée générale, il est adopté à l'unanimité.

Le Président indique que la mission du Commissaire aux Comptes vient de prendre fin et que seul Monsieur BRUNEL s'est porté candidat à cette fonction. Soumis au vote de l'assemblée générale, la mission de Commissaire aux Comptes est attribuée à Monsieur BRUNEL à l'unanimité pour une durée de six ans.

Renouvellement du Comité Directeur

Le Secrétaire Général fait l'appel des candidats au Comité Directeur et l'assemblée est invitée au cas échéant à leur poser des questions.

Sont élus à bulletin secret et au premier tour :

-Dominique MAGNIN	193 voix
-Marie DE RIOLS	193 voix
-Denis-Didier ROUSSEAU	185 voix
-Jean-Luc PATUREL	185 voix
-Françoise LASSAIGNE	182 voix
-Gérard CROS	180 voix
-Fabien CARETTE-LEGRAND	169 voix
-Gin BATS	167 voix
-Yves BLONDEL	164 voix
	(poste médecin)
-Jean-Marie MEURANT	164 voix
-Sandy BEZEAULT	163 voix
-Alexandre SCHERER	161 voix
-Serge BASTIEN	161 voix
-Patrick BRICAUD	160 voix
-Eric-Pierre DUFOUR	156 voix
-Thomas NAGEL	149 voix
-André PARKER	148 voix
-Sébastien VIALE	146 voix
-Christine FREY	135 voix
-Olivier DUBAUT	80 voix
	(poste Cricket ; élu à la majorité relative)

N'ont pas été élus :

-Mario BRELLE	99 voix
-Jean-Pierre COUTON	121 voix
-Emmanuel DUBAUT	68 voix
-Hervé LAPEYRE	95 voix
-Gérard MOULIN	92 voix

Le Comité Directeur ainsi constitué se retire afin de proposer un président à l'assemblée générale.

De retour, Eric-Pierre DUFOUR, indique que le Comité Directeur le propose comme Président de la Fédération Française de Baseball et Softball.

Election du Président de la FFBS

Les membres de l'Assemblée Générale sont invités à voter à bulletin secret pour Eric-Pierre DUFOUR au poste de Président de la FFBS.

Eric-Pierre DUFOUR est élu Président de la FFBS : 172 voix oui – 10 voix non – 8 abstentions.

Eric-Pierre DUFOUR remercie l'assemblée générale de son vote.

Questions diverses, Vœux, Suggestions

Le président indique que l'assemblée générale doit voter un certain nombre de montants n'ayant jamais été visés en euros :

Affiliations :	153€
Cotisations :	153€
Licence Non Pratiquant :	35€
Licence Officiel :	35€
Cotisation membre donateur :	200€
Cotisation membre Bienfaiteur :	800€

Ces montants sont adoptés à l'unanimité.

Une question est posée sur la date de réception des cartons licence, il est répondu que l'imprimeur a rencontré une panne technique.

Il est souhaité que la Fédération établisse des factures au nom d'un Comité Départemental lorsque ce dernier règle les cotisations des clubs de son ressort.

Cartes Sports de Batte : ces cartes permettent une pratique ponctuelle comprenant une assurance mais ne sont pas comptabilisées dans le nombre de licences de la fédération.

Le président indique que le Comité Directeur va intensifier et renouer ses relations avec les organes décentralisés que sont les Ligues. Un programme de visite au sein des Ligues sera établi et consacré à des entretiens avec les institutions locales et avec les clubs de la région afin de mesurer les difficultés et mettre en route des projets de développement. Les cadres de la DTN seront chargés d'aider les Ligues par une présence sur le terrain.

Mérites Fédéraux

Le Comité Directeur décide d'attribuer un Mérite Fédéral aux récipiendaires suivants pour leurs actions en 2004 :

- sportif baseball : Fabien PROUST
- sportif softball : Victorien ROZE
- sportive softball : Céline RIGNAC
- sportif cricket : Sulanga HEWAWALANDANAGE
- meilleur jeune : Thomas LANGLOIS
- entraîneur junior : Grégory FAGES
- dirigeant : Antoine ALRAN
- arbitre baseball : Gin BATS
- arbitre softball : Lloyd DUFOUR
- arbitre cricket : Stephen HARRISON
- scoreur : Christine MEURANT
- entailleuse : Andrew DURNFORD
- ligue : Bretagne
- Comité Départemental : Ile et Vilaine
- Club : Montpellier

-récompense exceptionnelle :

ROUEN Baseball 76 (Coupe d'Europe)
Hervé DEHLINGER
Comité d'Organisation Championnat Europe Junior

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18h30 en remerciant les membres de leur présence et en particulier Monsieur Florent PERRIN, Président de la Ligue de Nouvelle-Calédonie.

COMITE DIRECTEUR 2 **Du 12 mars 2005**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR ; Jean-Marie MEURANT ; Alexandre SCHERER ; Sébastien VIALE, André PARKER ; Olivier DUBAUT; Marie DE RIOLS ; Thomas NAGEL ; Sandy BEZAULT ; Serge BASTIEN ; Françoise LASSAIGNE ; Yves BLONDEL, Gin BATS ; Gérard CROS ; Christine FREY ; Dominique MAGNIN, Jean-Luc PATUREL.

Assistent : Céline BERTON, Directrice Administrative et Financière ; Olivier GARCIA, Membre de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Excusés : Patrick BRICAUD ; Fabien CARETTE-LEGRAND ; Denis-Didier ROUSSEAU.

La réunion débute à 17H30.

Suite à l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball, ces derniers se réunissent afin de présenter à l'Assemblée Générale un candidat à la Présidence de la Fédération conformément à l'article 11 des statuts types.

Un appel à candidature est lancé. Eric-Pierre DUFOUR Président sortant se déclare candidat.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :
-16 voix pour Eric-Pierre DUFOUR ;
-1 abstention.

La réunion se termine à 17H45.



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

N4**PROCES VERBAUX****Avril 2005**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
Du 3 avril 2005**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR – Marie DE RIOLS – Françoise LASSAIGNE – Gin BATS – Christine FREY – Jean-Marie MEURANT – Alexandre SCHERER – André PARKER – Sandy BEZAULT – Yves BLONDEL – Gérard CROS – Dominique MAGNIN – Jean-Luc PATUREL – Patrick BRICAUD.

Assistent : Patrick TUGAULT, Président de la Commission Fédérale de la Réglementation – Jean-Sébastien MENIGOZ, Adjoint Administratif de la Fédération.

Excusés : Denis-Didier ROUSSEAU – Thomas NAGEL – Sébastien VIALE – Serge BASTIEN – Fabien CARETTE-LEGRAND – Olivier DUBAUT.

Ouverture de la séance à 14h10 par Eric-Pierre DUFOUR (Président).

1/ Validation des Procès-verbaux du Comité Directeur

Le Comité Directeur approuve à 12 voix pour, 2 abstentions le Procès Verbal du Comité Directeur du 12 mars 2005 matin.

Le Comité Directeur approuve à 12 voix pour, 2 abstentions le Procès Verbal du Comité Directeur du 12 mars 2005 après-midi.

2/ Elections des Membres du Bureau de la Fédération

Poste de Secrétaire Général :
André PARKER se déclare candidat.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 13 voix pour – 1 abstention.
André PARKER est élu Secrétaire Général.

Poste de Trésorier Général :
Dominique MAGNIN se déclare candidat.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 13 voix pour – 1 abstention.
Dominique MAGNIN est élu Trésorier Général.

Poste de Secrétaire Général Adjoint :
Christine FREY se déclare candidate.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 12 voix pour – 2 abstentions.
Christine FREY est élue Secrétaire Générale Adjointe.

Poste de Trésorier Général Adjoint : Françoise LASSAIGNE se déclare candidate.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants : 13 voix pour – 1 abstention.
Françoise LASSAIGNE est élue Trésorière Générale Adjointe.

Postes de Vice-Présidents :

Yves BLONDEL, Jean-Marie MEURANT, Alexandre SCHERER, Denis-Didier ROUSSEAU se déclarent candidats.

Après vote à bulletin secret les résultats sont les suivants : Jean-Marie MEURANT – 13 voix pour ; Denis-Didier ROUSSEAU – 13 voix pour ; Alexandre SCHERER – 12 voix pour et Yves BLONDEL – 3 voix pour.

Messieurs MEURANT, ROUSSEAU et SCHERER sont élus Vice-Présidents de la Fédération.

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement Intérieur de la Fédération, le Trésorier Général, le Trésorier Général Adjoint, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint reçoivent délégation de signature sur les comptes de la Fédération. Les démarches nécessaires aux fins de régularisation administrative auprès de la banque devront être entreprises rapidement par le Président et le Trésorier Général.

3/ Affiliation

Le Comité Directeur vote l'affiliation du Baseball Softball Club de Stiring-Wendel « les Juggernauts », (057011), sous réserve de la régularisation du nombre minimum de licences prévu à l'article 3 des Règlements Généraux de la Fédération, dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente affiliation.

Le Comité Directeur félicite le Président :
Monsieur Francis SCHOBERT
22, rue Bel Air, 57600 FORBACH
06 74 94 41 96

4/ Modification d'appellation d'une Commission

Le Comité Directeur, conformément aux dispositions des articles 50 et 52 du Règlement Intérieur fédéral, décide de supprimer les Commissions Nationales Scorage Statistiques, et de créer la Commission Fédérale Scorage Statistiques, ayant en charge le Baseball et le Softball.

Le Comité Directeur approuve le nouveau libellé des articles 57 et 71 du Règlement Intérieur fédéral, tel qu'il a été présenté en séance et annexé au présent procès-verbal.

5/ Nomination des Présidents de Commissions

Sont nommés par vote à bulletin secret à l'unanimité :

- Commission Fédérale Scolaire et Universitaire : Pascal BARTHE
- Commission Fédérale Mutations : Sébastien VIALE
- Commission Fédérale Financière : Patrick BRICAUD
- Commission Fédérale Communication : Alexandre SCHERER
- Commission Fédérale Femme et Sport : Françoise LASSAIGNE
- Commission Fédérale de la Réglementation : Patrick TUGAULT
- Commission Fédérale Jeunes : Serge BASTIEN
- Commission Fédérale Médicale : Virgile AMIOT
- Commission Fédérale de Discipline : Patrice BIENFAIT

-Commission Fédérale de Discipline Dopage : Patrick TUGAULT
-Commission Nationale Arbitrage Baseball : Thomas NAGEL

En l'absence de candidats au poste de Président de la Commission Nationale Sportive Baseball et vu l'urgence de nommer un président pour assurer le bon déroulement des championnats, le Comité Directeur décide de voter à bulletin secret un président pour cette commission. A l'issue du vote, Jean-Luc PATUREL est élu par 14 voix pour à la présidence de la CNSB.

Le Président informe que des candidatures pour être membre de la Commission Fédérale de Formation ont été reçues à la Fédération : Yohann MALLET et Nadège ESTEBAN.

Le Président informe que des candidatures pour être membre de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques ont été reçues à la Fédération : Michel DUSSART et Aude FATOUT.

Nomination des Membres de la Commission Fédérale de Discipline :

Conformément aux dispositions de l'article 10 du Règlement Disciplinaire, et suivant les recommandations de son Président effectuées par courrier du 15 février 2005, le Comité Directeur nomme à l'unanimité les personnes suivantes membres de la Commission Fédérale de Discipline :

Patrick BRICAUD, Fabien CARRETTE, François MAYS.

Nomination des Membres de la Commission Fédérale de Discipline Dopage :

Conformément aux dispositions de l'article 11 du Règlement Disciplinaire Dopage, et suivant les recommandations de son Président effectuées en séance, le Comité Directeur nomme à l'unanimité les personnes suivantes membres de la Commission Fédérale de Discipline Dopage :

Gérard CROS, Roland DARMANADEN, Gilles KOSKAS, Jean-Marc PASTOR.

Un appel à candidature sera adressé par le secrétaire général courant avril pour les Commissions non pourvues :

Commission Fédérale Formation,
Commission Fédérale Terrains et Equipements,
Commission Fédérale Sport en Entreprise,
Conseil Fédéral d'Appel,
Conseil Fédéral d'Appel Dopage,
Commission Fédérale Scorage - Statistiques,
Commission Fédérale Juridique.

Un courrier sera adressé aux Présidents de Commissions par le secrétaire général pour qu'ils fassent parvenir au siège fédéral la liste des membres composant leurs Commissions.

Un rappel est fait aux Membres du Comité Directeur de l'obligation, pour chacun d'eux, de travailler au sein d'au moins une commission.

6/ Membre à Titre Individuel

Conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur nomme Membre à Titre Individuel de la Fédération, Monsieur Virgile AMIOT, Président de la Commission Médicale.

7/ Site Internet

Suite à l'appel d'offres pour la refonte du site internet de la fédération et d'une étude menée conjointement par Sandy BEZAULT et Jean-Sébastien MENIGOZ, deux sociétés remplissent les conditions exigées par la fédération : la Société ELUDE et la société MEGASPORT.

Après présentation des devis et explications des prestations des deux sociétés, le Comité Directeur procède au vote : Société ELUDE 4 voix pour – Société MEGASPORT 3 voix pour.

Le Comité Directeur décide de faire appel à la société ELUDE pour la refonte du site internet de la Fédération.

Le contrat définitif devra être présenté à l'approbation du Comité Directeur.

8/ Appel des Templiers de Senart

Le Club de Sénart fait appel au Bureau fédéral pour régler le problème des péréquations 2004.

Le montant de la péréquation d'origine (basée sur 15) semble avoir été régularisé en fin de saison, au vu des feuilles de match, en fonction du nombre de joueurs inscrits sur celles-ci.

Aucune garantie ne semble pouvoir être apportée à ce mode de calcul, personne n'étant chargé de vérifier sur place la présence effective de tel ou tel joueur.

De surcroît, certains Clubs de province se voient crédités du déplacement de certains de leurs joueurs déjà sur place en région parisienne (INSEP), et ce à chaque match.

Le Club demande que le Bureau confirme le montant des péréquations comme étant le montant d'origine de 2 459,56 € déjà réglé par le Club.

Aucune disposition réglementaire concernant les péréquations, pas plus que de l'éventuel responsable de celles-ci, n'ayant figuré dans les textes fédéraux jusqu'au Comité Directeur du 12 mars 2005, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation conseille au Comité Directeur de solutionner ce litige comme le demande le Club de Sénart.

Le Comité Directeur demande une étude complémentaire, d'une part, sur la méthode de calcul des péréquations et de sa régularisation de fin d'année, d'autre part, du texte de l'article 46 des RGES Baseball, qui devra contenir toutes les informations relatives à tous les aspects des péréquations, et décide le statut quo de la situation du Club de Sénart vis à vis de la Fédération, en attendant l'analyse de cette double étude.

9/ Validation du Plan de Développement

Le projet de plan de développement s'articule à travers 5 axes :

- Création de Clubs
- Pérenniser les structures existantes
- Élargir les offres de pratique
- Communiquer et valoriser nos pratiques
- Revenir dans l'Élite Européenne

Au sein de chacun de ces axes, plusieurs projets ont été identifiés dont le premier est prioritaire.

• Création de Clubs

1. La mallette du dirigeant
2. Aide financière (paquetage, réduction sur les licences...), technique (DTN) et politique (élus)
3. Prendre exemple sur d'autres fédérations comparables

Objectif : 25 clubs par an

Responsable : André PARKER

Participants : Patrick BRICAUD, Sandy BEZAUT

• Pérenniser les structures existantes

1. Aide à la gestion de projet
2. Labellisation des clubs

3. Aménagement de terrains 1 club = 1 terrain = 1 club house
4. Formation des dirigeants et des entraîneurs
5. Augmenter le volume et le niveau des matchs
6. Aide à la demande de subvention
7. Développer la pratique en milieu scolaire

Responsable : ?

Participants : J.M. MEURANT, F. LASSAIGNE, P. BRICAUD

• **Élargir les offres de pratique**

1. « Les Jeunes »
2. Lister et prioriser les pratiques existantes
3. Adopter les règles et règlements pour les catégories « jeune » pour améliorer le jeu et le rendre + ludique
4. Créer des outils de développement (kit kenko, minibaseball, Roadshow)
5. Faire des conventions avec d'autres fédérations (handisport...)

Responsable : Serge BASTIEN

Participants : Gin BATS, Marie DERIOLS

• **Communiquer et valoriser nos pratiques**

1. Couverture médiatique nationale et régionale du Championnat Élite
2. Projet Sport +
3. Site Internet

Responsable : Alexandre SCHERER

Participants : Christine FREY

• **Revenir dans l'Élite Européenne**

1. Refonte des Championnats ; avoir un championnat fort, à l'image de l'Italie et de la Hollande ; Augmenter le volume et le niveau des matchs
2. Intégrer des joueurs et des cadres étrangers
3. Identifier les subventions des athlètes de H.N. pour la fédération
4. Créer un pôle de formation (un Centre National) Baseball et Softball
5. Mise en place d'un programme de détection nationale

Objectif : 5 premiers européens

Responsables : Gérard CROS et J.L. PATUREL

Participants : Dr BLONDEL, D. MAGNIN

10/ Divers

Le président précise que le poste de Directeur Technique National se fera par candidature en interne et en externe.

Le Comité Directeur donne au Président son accord sur la délocalisation du pôle France de l'INSEP.

Le prochain Comité Directeur est fixé fin mai – début juin.

Fin de la réunion à 16h00



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

N5

PROCES VERBAUX

Mai - Juin 2005

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**BUREAU FEDERAL
Du 14 mai 2005**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Françoise Lassaigne, Dominique Magnin, Jean-Marie Meurant, André Parker, Denis-Didier Rousseau.

Excusés : Christine Frey

Absent : Alexandre Scherer

Assistent : Philippe Denis, Céline Berton, Olivier Dubaut, Serge Bastien

Ouverture de la séance à 14 heures

*** Affiliations :**

En attente de validation par le prochain Comité Directeur, le Bureau Fédéral affine provisoirement les clubs suivants :

Association sports et loisirs férolais (077015)
S.A Baseball Saumur : (049007)

*** Candidature au poste de DTN :**

En date du 12 mai 2005, le Ministère de Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a adressé au Président les 4 dossiers des personnes se portant candidat au poste de Directeur Technique National. Deux candidatures sont internes : Eric Elsensohn et Philippe Denis ; et deux candidatures sont externes : Michaël Nayrole (Dtn Adjoint à la Fédération Française de Volley-ball) et Pascal Fournioux (chargé de mission en ingénierie de formation au Ministère des Sports).

Les 4 candidats sont convoqués pour un entretien individuel par la Préparation Olympique, la semaine du 16 au 20 mai et ils seront reçus par le Président de la Fédération.

Le nouveau Directeur Technique National devrait entrer en fonction pour le 1^{er} juin 2005.

*** Actualité Nationale et Internationale:**

- 19 et 20 mars 2005 : Congrès CEB, à Paris.
La nouvelle équipe dirigeante comprenant le Président de la FFBS a décidé de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement.

- 11 mai 2005 : Assemblée Générale du CNOSF
Réélection du Président sortant Henri Serandour avec plus de 95% des suffrages.

- 21 mai 2005 : Audit de la Ligue Languedoc-Roussillon par Messieurs Patrick Tugault, président de la Commission Fédérale de la Réglementation et Olivier Garcia, responsable juridique.

- 3 et 4 juin 2005 : Congrès de l'IBAF

Ce congrès étant électif, le président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour se présentera sur un poste du conseil exécutif.

L'IBAF a nommé Monsieur Henri Sérandour, Président du CNOSF, membre du CIO, comme membre de sa Commission d'Ethique.

*** Entretien avec Monsieur Vilotte, Directeur de Cabinet du Ministre des Sports :**

Le Président de la Fédération s'est entretenu avec Monsieur Vilotte, le vendredi 13 mai.
Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Convention d'Objectifs : la Convention d'Objectifs 2005 devrait être sensiblement identique à celle de 2004 avec la possibilité d'une augmentation d'environ 8%.

- Professorat de sport : un poste de professeur baseball devrait être ouvert à candidature pour la session de 2006

- Il a été demandé l'attribution d'un contrat P.O supplémentaire dans la mesure où un contrat P.O vient d'être renouvelé par la Ministère sans que la Fédération n'en soit avertie.

- demande de détachement d'un professeur d'éducation physique et sportive sur un poste CTN actuellement vacant.

*** Événementiel :**

- Challenge de France (du 5 au 8 mai 2005) :

Rapport sur le challenge de France par Jean-Luc Paturel, commissaire technique adjoint de la manifestation, il en ressort principalement :

- les 2 terrains étaient de qualité, il est regrettable que seulement 3 matchs sur les 15 aient été joués à Boe Bon Rencontre.

- La formule sportive 2005 n'était pas bonne. La formule 2003 était plus adaptée.

- Manque de rigueur des clubs : non respect des obligations (rosters ...), manque de représentants des clubs lors de la première réunion de la commission technique.

- Il faut impérativement prévoir pour la prochaine édition un cahier des charges sportif et un cahier des charges organisationnel très précis afin de beaucoup plus cadrer les différents éléments. Il ne faut pas oublier que la Fédération est organisatrice de ce genre d'événement et donc qu'à ce titre sa responsabilité est engagée.

Problème extra sportif : altercation entre Messieurs Jean-Marie Meurant, commissaire technique de la manifestation et Antoine Alran, président du club de Toulouse. Le Bureau Fédéral demande à monsieur Meurant de rédiger un rapport afin que le cas soit étudié lors du prochain Comité Directeur

- Journée du 5 juin sur les Champs-Élysées :

Dans le cadre de la candidature de Paris pour les Jeux de 2012, la Mairie de Paris organise une journée regroupant les 28

Fédérations Olympiques. Les Champs-Élysées seront transformés en piste d'athlétisme. Notre Fédération sera présente avec une cage de lancer et un tunnel de frappe, ces structures gonflables étant mis à disposition par la MLB Europe.

- Baseball Open de France :

4 équipes sont à ce jour engagées : 2 équipes américaines, 1 équipe australienne et l'équipe de France.

Concernant les subventions accordées, la Mairie de Paris a confirmé sa participation à hauteur de 30 000 euros et la région Ile de France à hauteur de 8 000 euros.

Un article sera mis en boucle sur le site de la fédération afin d'indiquer, les dates de la manifestation et le lien du site officiel du BOF

*** Déplacement en Aquitaine :**

Le Président de la Fédération tient à remercier Madame Bissey, Président de la Ligue d'Aquitaine, pour l'accueil qui lui a été fait lors de sa visite du 21 au 23 avril dernier.

Rencontre avec le directeur des sports du Conseil Régional, le directeur des la DRJS et le directeur du Creps.
De plus, une réunion a été organisée avec l'ensemble des clubs et des comités départementaux.

Dans le cadre du développement, la Fédération aidera la Ligue d'Aquitaine sur 2 projets :

- passeport jeune de parrainage
- diplôme sportif jeune.

La Ligue d'Aquitaine doit fournir un détail sur ces deux projets.

*** Communication :**

- Projet de magazine télévisé mensuel de 6 minutes :

Le projet proposé par Alexandre Scherer, Président de la Commission Fédérale Communication, n'étant pas assez explicite et manquant d'informations, le Bureau Fédéral vote à l'unanimité de geler ce projet dans l'attente d'informations complémentaires.

- Site internet :

Le contrat envoyé par la société Elude ne correspondant pas au cahier des charges fixé par la Fédération et des coûts financiers supplémentaires étant envisagés, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que ce contrat ne soit pas signé et demande que ce projet soit réétudié lors du prochain Comité Directeur.

*** Projets fédéraux :**

Le Président de la Fédération tient à rappeler que le Bureau Fédéral doit impulser les projets fédéraux.

Les synthèses sur les différents projets doivent être envoyées, par chaque responsable, à Denis-Didier Rousseau, coordinateur de l'ensemble de projets fédéraux, pour le 6 juin au plus tard.

Denis-Didier sera en charge d'en faire une synthèse générale afin de la faire parvenir aux membres du Comité Directeur vers le 15 juin.

Il est rappelé que pour chaque projet, 5 points doivent être clairement précisés :

- planification
 - public visé
 - intervenants
 - objectif
 - budget prévisionnel

- Projet Jeunes :

Présentation par Serge Bastien, Président de la commission Jeunes, de l'avancée du projet.

La ligne directrice du projet est d'aller vers une nouvelle pratique qui soit plus transversale.

Les axes prioritaires de ce projet sont :

- mise à disposition de fiches éducatives pour le public néophyte

- instaurer une « journée sports de bates ». Journée qui se déroulerait sur le plan national auprès des institutionnels et du milieu scolaire.

- Pour 2005 et 2006, organiser une réunion en octobre regroupant les responsables jeunes de chaque région, les présidents de Ligues, la direction technique nationale.

*** Partenariat :**

Un point est fait sur les différents partenaires de la fédération :

- Adidas a fourni à la Fédération la commande complète pour les équipes de France pour la saison 2005. Pour cette première année, le montant accordé est de 15 000 euros (20 000 euros pour les 3 prochaines années). La commande passée étant supérieure à 15 000 euros, une rallonge financière devrait être accordée par Adidas à la Fédération.

- Le contrat de partenariat, évoqué lors du Comité Directeur du 13 février dernier, concernant les balles de baseball et de softball recommandées par la Fédération passé avec la société Forelle B.V. Pays-Bas, visé par les Commissions Financière et de la Réglementation, a été signé. Ce contrat est signé pour une durée de 2 ans et se terminera le 31 décembre 2006..

- Le Président doit convenir d'un rendez-vous avec un responsable du groupe Neptune distribution (cristalline). Un premier contact a déjà été pris mi-avril par Jean-Marie Meurant.

*** Appel au Bureau Fédéral :**

Le club de Montigny, par courrier du 3 mai 2005, a fait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball notifiée par courrier du 27 avril 2005. Il conteste la décision de perte de 2 matchs pour utilisation d'un joueur non licencié.

Le Bureau déclare la recevabilité de la demande.

Le Bureau, au vu des productions d'appel, et après étude de la réglementation fédérale, et en particulier des dispositions :

- du dernier alinéa de l'article 15-2 des Règlements Généraux,
- de l'article 16 des Règlements Généraux,
- de l'article 30.6 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball,

Rejette l'appel et confirme la décision initiale de la Commission Nationale Sportive Baseball.

Le Secrétaire Général informera le Club de Montigny par courrier RAR, et les Commissions concernées de cette décision.

*** Procédures comptables**

Le trésorier, Dominique Magnin, tient à préciser qu'il souhaite mettre en place des documents qui permettront de suivre le budget. Trois types de documents :

- planning annuel des dépenses
- détail par ligne budgétaire
- document synthétique pluriannuel

L'ensemble de ces documents seront présentés lors du prochain Comité Directeur.

*** Divers :**

- filières de Haut-Niveau : Il est rappelé que le projet de refonte de la filière de haut niveau doit être présenté au Ministère pour la mi-juin.

- Les appels à candidature pour les finales baseball N1, N2 et jeunes doivent être envoyés dans les meilleurs délais.

- Les événements organisés par la Fédération doivent être gérés autrement. Ces événements doivent être une source de revenus pour la Fédération et non l'inverse comme actuellement. De plus, il faut absolument que chaque événement ait son propre cahier des charges qui soit le plus exhaustif possible et qui permette de garantir les différentes parties.

- Le club de Watrelos (059010) demande l'autorisation à la Fédération de pouvoir effectuer ses matchs de championnat à domicile sur un terrain se situant en Belgique. La FFBS n'y voit pas d'inconvénient mais demande que le club de Watrelos fournisse une autorisation de la part de la Fédération Belge de Baseball.

- Comité National Softball :

Le Président du CNS, Dominique Magnin, souhaite que le Comité Directeur de la Fédération se positionne sur le devenir de France Softball. A ce jour, il reste dans l'attente d'une réponse du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation concernant la validité ou non de l'AG softball et des élections s'étant déroulées le 12 mars 2005.

Une proposition devra être faite par le Président du Comité Softball afin que le Comité Directeur puisse statuer.

- Encadrement des équipes de France Baseball :

Afin de respecter la législation, deux possibilités s'offrent à la Fédération pour les personnes composant le staff des équipes de France Baseball et ne faisant pas partie de la Direction Technique Nationale :

- le contrat de travail
- le bénévolat

La Fédération doit se renseigner auprès de l'association sport emploi pour savoir s'il existe d'autres possibilités de rémunération pour les encadrants des équipes de France.

- Concours national femmes et sport à l'initiative du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : Sur les 4 catégories présentées, la fédération proposera :

- Madame Marie-Madeleine BISSEY, Présidente de la Ligue d'Aquitaine, dans la catégorie « sport au féminin »
- Mademoiselle Céline LASSAIGNE, en contrat professionnel aux Etats-Unis, dans la catégorie « sport et aventure »

- Le Bureau Fédéral nomme le Président de la Commission Fédérale Médicale, Virgile Amiot, comme Représentant de la Fédération chargé de l'instruction des affaires disciplinaires dopage.

Date du prochain Bureau Fédéral fixée au vendredi 24 juin à 19 heures.

Clôture du Bureau Fédéral à 17 heures.

BUREAU FEDERAL Du 24 juin 2005

Présents : Eric-Pierre Dufour, Françoise Lassaigne, Dominique Magnin, Jean-Marie Meurant, André Parker, Denis-Didier Rousseau.

Absents : Christine Frey, Alexandre Scherer

Assistent : Patrick Bricaud, Sébastien Viale, Olivier Dubaut, Eric Elsensohn, Céline Berton

Ouverture de la séance à 19 heures

*** Actualité Nationale et Internationale:**

- **IBAF :**

Le congrès de l'IBAF s'est déroulé du 2 au 4 juin 2005. Ce congrès était électif. Monsieur Aldo Notari a été réélu à la tête de la Fédération Internationale. La France n'a pas de poste au conseil exécutif de l'IBAF.

- **Déplacement en Bretagne :**

Le Président a visité une deuxième région, après l'Aquitaine, fin mai. Rendez-vous avait été pris avec le CDOS, la Direction régionale Jeunesse et sports, les présidents de la Ligue et du CD 35 et les clubs bretons.

Ce déplacement s'inscrit dans la démarche de soutien et de suivi des Ligues que le Comité Directeur a souhaité mettre en place.

- **Journée du 5 juin :**

La FFBS était présente sur les Champs-Élysées, le 5 juin, entourée des 27 autres fédérations olympiques. Nous estimons la fréquentation à plus de 15 000 visiteurs sur notre stand. La Fédération disposait pour cet événement de deux structures de Road show prêtées par la MLB europe.

• Vice-Présidents :

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, tient à rappeler le rôle des 3 vice-Présidents :

Denis-Didier ROUSSEAU : en charge de la coordination du projet de développement fédéral.

Jean-Marie MEURANT : en charge de la coordination de toute la partie technique : terrains, arbitrage, scorage, sportif.

Alexandre SCHERER : en charge de la communication de la Fédération (médias, internet ...)

*** Direction Technique Nationale**

Eric ELSSENHOHN a été nommé Directeur Technique National de la FFBS. Cette prise de fonctions sera effective au 1^{er} juillet 2005.

La priorité est avant tout le dépôt de la convention d'objectifs auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. La rédaction de la C.O doit correspondre aux actions déclinées dans le plan de développement.

Le nouveau DTN souhaite procéder à une restructuration complète de la direction technique nationale et à un rééquilibrage des forces vives. Christian Blacher sera son adjoint, 4 cadres seront missionnés sur les haut niveau et 4 autres cadres seront missionnés sur le développement.

Le haut niveau comprend :

- l'expertise sur la stratégie de haut niveau
- la redéfinition des filières : clubs élités, centres d'entraînement régionaux ...

Le développement comprend :

- les équipes techniques régionales
- le soutien aux projets des ligues
- la formation des entraîneurs

De plus, il devrait y avoir une refonte totale des pôles France (INSEP, ROUEN, BOULOURIS) à savoir un pôle France dans le nord et un autre dans le sud. La question de l'utilité d'une équipe fédérale restant posée !

Le projet de filière de haut niveau devra être déposé en septembre auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Eric ELSSENHORN insiste aussi sur l'importance de repositionner des cadres techniques au niveau du siège fédéral.

- **Comptabilité :**

Le Trésorier, Dominique Magnin, déplore le fait qu'actuellement notre fonctionnement est tel que cela nous oblige à passer beaucoup de temps sur la comptabilité et non sur le budget.

Il souhaite que la nouvelle procédure comptable (budget prévisionnel de l'action, détail budgétaire, planification budgétaire, engagement de dépense, budget réalisé de l'action, prévisionnel analytique, prévisionnel général et suivi des consommations par ligne budgétaire) soit mise en place pour le mois de septembre afin de pouvoir établir le budget prévisionnel 2006 le plus tôt possible.

Cette nouvelle procédure comptable servira de suivi et de soutien du projet fédéral.

- * **Appels :**

- **Appel du club des Andelys (match : les Andelys – la Guerche):**

Appel concernant la décision prise, par la CNSB, à l'encontre du club des Andelys.

Rappels des faits : la CNSB a infligé deux défaites par forfait concernant les rencontres non jouées contre la Guerche de Bretagne pour refus de jouer en l'absence d'arbitres régulièrement nommés.

Le Bureau Fédéral ayant noté que l'arbitre pouvant être fourni par le club de la Guerche était inconnu de la CNAB et que rien ne pouvait laisser supposer que cette personne était diplômée, de plus considérant que cette personne était inscrite sur la feuille de match ce qui rendait impossible l'utilisation de cette dernière comme officel de la rencontre, il est décidé à l'unanimité que ces rencontres doivent être rejouées, le Bureau Fédéral laissant le soin à la CNSB d'en fixer la date ainsi que d'en avertir la CNAB pour la désignation d'arbitres.

- **1^{er} appel du club de Rouen (match: Rouen – Cergy)**

Appel concernant la décision prise, par la CNSB, à l'encontre du club de Rouen.

Rappel des faits : la CNSB a infligé deux défaites par forfait concernant les rencontres non jouées contre Cergy. Les deux clubs s'étaient « mis d'accord » oralement pour intervertir l'ordre des matchs pour un problème de disponibilité de terrains à Rouen. Finalement aucun des 2 clubs ne s'est déplacés et les rencontres n'ont pu avoir lieu.

Après avoir entendu le club de Rouen pour sa défense, en l'absence d'écrit et notamment en l'absence de formulaire officiel prévu à l'article 15.02 des RGES, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que ces rencontres doivent être rejouées, le Bureau Fédéral laissant le soin à la CNSB d'en fixer la date ainsi que d'en avertir la CNAB pour la désignation d'arbitres.

- **2^{ème} appel du club de Rouen (match : PUC – Rouen)**

Appel concernant la décision prise, par la CNSB, à l'encontre du club de Rouen.

Rappel des faits : la CNSB a infligé deux défaites par forfait concernant les rencontres PUC – Rouen, pour non respect de l'article 31.02.02 des RGES.

Après avoir entendu le club de Rouen pour sa défense et considérant qu'il est indispensable de disposer des feuilles de scorage pour traiter cet appel, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de suspendre la décision de la CNSB et de demander au responsable fédéral du scorage son avis après étude de ces feuilles de match. Le Bureau Fédéral suivra les recommandations formulées par ce dernier.

- * **Site Internet :**

La société Elude choisie par le précédent Comité Directeur n'ayant pas répondu favorablement aux attentes de la Fédération, il devient urgent de prendre une décision concrète sur la refonte du site internet de la Fédération car c'est un outil de communication dont nous ne pouvons pas nous passer.

Une autre société, Mégasports, avait proposé un devis qui répondait aux exigences de la Fédération. Le Bureau Fédéral demandera donc au Comité Directeur de se prononcer en faveur de cette société afin de pouvoir commencer la refonte du site le plus rapidement possible.

- **Référents fédéraux :**

Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour garder une certaine stabilité au niveau du Baseball, le Bureau Fédéral propose :

- minimes / cadets : Serge Bastien, Président de la Commission Jeunes
- Juniors : Patrick Bricaud
- Seniors : Jean-Marie Meurant

Pour le softball, le Bureau Fédéral propose :

- Juniors : Marie De Riols (cette dernière n'étant pas présente, la proposition lui sera faite)
- Seniors : Françoise Lassaigue

- * **Projet Fédéral :**

Denis-Didier Rousseau, le coordinateur de l'ensemble du projet fédéral, fera une synthèse de l'avancée des projets pour le prochain comité directeur.

Il insiste sur l'importance que chaque responsable puisse lui communiquer les éléments au fur et à mesure afin de pouvoir suivre l'intégralité de la réflexion et de l'élaboration.

Il souhaite que l'ensemble des documents et des informations soient fournis sous un même format afin de faciliter le traitement et la synthèse.

- * **Baseball Open de France :**

Sébastien VIALE, l'élu référent du B.O.F 2005, informe les membres du Bureau des difficultés rencontrées tout au long de la préparation de cet événement et du manque d'informations de la part des 2 personnes en charge de la coordination (Philippe Denis et Yohann Couvant). De ce fait, il n'a donc pas pu contrôler le déroulement des opérations comme prévu initialement.

Le Bureau Fédéral prend acte de cette situation et ne peut que constater que ces problèmes avaient déjà été rencontrés lors de la précédente édition. De ce fait, le Bureau Fédéral décide que le Baseball Open de France ne sera organisé que tous les 2 ans (la même année que le championnat d'Europe Senior), son but premier est de préparer l'équipe de France Senior pour le Championnat d'Europe. De plus, un groupe de travail sera constitué ultérieurement afin d'étudier quelle forme juridique sera la mieux adaptée pour la constitution du prochain comité d'organisation.

- * **Personnel Fédéral :**

- Monsieur Pierre Veillot ayant assigné la Fédération devant le tribunal des Prud'hommes, le Bureau Fédéral conseillera au Comité Directeur de prendre le cabinet Fidal pour défendre les intérêts de la Fédération.

- Le Bureau Fédéral confirme la procédure de licenciement économique prise à l'encontre de Mademoiselle Sandra Ramier,

secrétaire exerçant les missions de secrétariat du Secrétaire Général et de secrétariat comptable.

*** Divers :**

- Médecin Fédéral :

Le Président informe les membres du Bureau de la démission du médecin fédéral, Monsieur Yves Blondel.

- CEB :

Jean-Marie MEURANT, vice-président de la Fédération est candidat pour faire partie de la Commission Technique de la C.E.B

- Tenue Fédérale :

La Fédération se renseigne auprès de la société Balenciaga pour faire confectionner de nouvelles tenues fédérales. Le Président insiste sur l'importance pour chaque membre du Comité Directeur de porter la tenue fédérale pour toute représentation, il en va de la crédibilité de la Fédération.

- Club de Melun Sénart :

- péréquations 2004 :

Le club de Sénart est toujours redevable d'une partie du montant des péréquations 2004.

Un courrier avec accusé réception sera envoyé à ce club afin de régulariser la situation sous 15 jours sinon la Fédération se verra contrainte de déclasser l'équipe du championnat élite.

- qualification du joueur Freeborn

Afin de pouvoir traiter la réclamation déposée par le club de Rouen concernant la qualification du joueur Freeborn, le Bureau Fédéral souhaiterait pouvoir disposer de tous les éléments lui permettant de statuer sur la qualification du joueur de Melun sénart, monsieur Freeborn.

- Commission Fédérale de Discipline :

Le joueur des meds de Marseille, monsieur Benhellah Chellali, a été expulsé par l'arbitre lors du match cavigal de Nice – meds de Marseille.

Une commission de discipline se réunira au mois de septembre pour traiter cette affaire. Messieurs Patrick Tugault et Olivier Garcia sont en charge de l'instruction.

Clôture du Bureau Fédéral à 21 heures.

**COMITE DIRECTEUR
Du 25 juin 2005**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Denis-Didier Rousseau, Sandy Bezault, Jean-Marie Meurant, André Parker, Sébastien Viale, Françoise Lassaingne, Jean-Luc Paturel, Dominique Magnin, Gin Bats, Gérard Cros (à 12h10), Patrick Bricaud (à 16h)

Assistent : Eric Elsensohn, Patrick Tugault, Céline Berton

Excusés : Christine Frey, Serge Bastien, Marie De Riols, Olivier Dubaut

Absents : Alexandre Scherer, Thomas NAGEL, Fabien Carrette-Légrand

Ouverture de la séance, à 10h15, par Eric-Pierre DUFOUR.

*** Actualité nationale et internationale :**

- IBAF :

Le congrès de l'IBAF s'est déroulé du 2 au 4 juin 2005. Ce congrès était électif. Monsieur Aldo Notari a été réélu à la tête de la Fédération Internationale. La France n'a pas de poste au conseil exécutif de l'IBAF.

- Déplacement en Bretagne :

Le Président a visité une deuxième région, après l'Aquitaine, fin mai. Rendez-vous avait été pris avec le CDOS, la Direction régionale Jeunesse et sports, les présidents de la Ligue et du CD 35 et les clubs bretons.

Ce déplacement s'inscrit dans la démarche de soutien et de suivi des Ligues que le Comité Directeur a souhaité mettre en place.

- Journée du 5 juin :

La FFBS était présente sur les Champs-Élysées, le 5 juin, entourée des 27 autres fédérations olympiques. Nous estimons la fréquentation à plus de 15 000 visiteurs sur notre stand. La Fédération disposait pour cet événement de deux structures de Road show prêtées par la MLB europe.

*** Approbation des Procès Verbaux :**

- Procès verbal du Comité Directeur du 3 avril 2005 : *approbation à l'unanimité*

- Procès verbal du Bureau Fédéral du 14 mai 2005 : *approbation à l'unanimité*

*** Suivi des décisions antérieures du Comité Directeur :**

Le Président informe le Comité Directeur qu'il envisage une procédure contentieuse aux fins de recouvrement, d'une part, de la dette de Monsieur Emile TREHET, et d'autre part, de la dette de la Ligue Haute Normandie, générée par la décision du Tribunal des Prud'hommes dans l'affaire Arnault FAU.

Le Comité décide d'engager la procédure contentieuse de recouvrement.

Le Comité désigne un Huissier de Justice, afin que celui-ci procède au recouvrement des dettes sus énoncées.

Le Trésorier Général inscrira le coût inhérent au budget fédéral.

*** Affiliations :**

Le Comité Directeur procède à l'affiliation des Clubs suivants :

024013	Thenac Cricket Club
049007	SA Baseball Saumur
077015	Association Sports et Loisirs Férollais

*** Nomination des Présidents des Commissions Fédérales et Nationales :**

- Commission Fédérale Juridique :

Monsieur Jean-Philippe BELVILLE est nommé par 9 voix pour et une abstention.

- Commission Nationale Sportive Softball :

Monsieur Dominique MAGNIN est nommé par 8 voix pour et 2 contre.

- Commission Nationale Arbitrage Softball :

Madame Gin BATS est nommée par 10 voix pour.

- Commission Nationale de Développement Softball :

Mademoiselle Christelle BONAVITA est nommée par 9 voix pour et 1 bulletin blanc.

Sont acceptés comme membres de ces Commissions :

- Commission Nationale Sportive Softball :

Monsieur Gaël ROGER

- Commission Nationale Arbitrage Softball :

Monsieur Pierre DOURDOU

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande que les Commissions Fédérales Juridique et de la

Réglementation soient portées destinataires des courriers et courriels des Commissions Sportives et d'Arbitrage, afin qu'ils soient informés en amont de toutes les dispositions de celles-ci.

*** Projet Fédéral :**

Denis-Didier ROUSSEAU, coordinateur du projet fédéral demande aux responsables des différents groupes de travail de rédiger les projets quelque soit le résultat de la ville organisatrice des Jeux 2012.

Tous les projets seront retranscrits sous forme de fiches de synthèse. Ces dernières devront être validées par le prochain Comité Directeur.

Pour que ce projet fédéral aboutisse, il doit être l'affaire de tous. Il faut donc l'implication de tous les membres du Comité Directeur et pas uniquement du chef de projet. La survie de la Fédération passe par la mise en œuvre de ce projet. La répartition des cadres techniques sur ce projet fédéral sera faite à partir de la mi-septembre.

*** France SOFTBALL :**

Dominique MAGNIN, Président de France softball fait état du déroulement des Assemblées Générales de France Softball.

Une première Assemblée Générale n'a pu se réunir faute de quorum. Un seul candidat pour les élections quadriennales s'était fait connaître dans les délais impartis.

Une seconde Assemblée Générale, réunie sans condition de quorum, a procédé à des élections en acceptant les candidatures jusqu'au jour de cette seconde Assemblée Générale.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique que cette procédure est en contravention avec les dispositions réglementaires ; une Assemblée Générale réunie sans condition de quorum ne peut statuer que sur les points et les documents mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale originelle.

De surcroît, les délais légaux de dépôt des candidatures n'ont pas été, au cas d'espèce, respectés.

Le Comité Directeur prononce l'invalidation des élections de France Softball.

Le Comité Directeur prend acte que le Conseil Exécutif de France Softball n'est pas pourvu. Il note également que le nombre de candidatures illégales de la seconde Assemblée Générale n'aurait pas permis, s'ils avaient été élus régulièrement, d'assurer le fonctionnement normal de ce Comité National.

Le Comité Directeur décide de mettre en sommeil le Comité National France Softball et de reprendre à son compte la gestion et toutes les activités déléguées à France Softball par les dispositions des articles 11 à 14 et 16.1 à 16.4 du Règlement Intérieur fédéral.

Le Comité Directeur charge le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation de modifier, autant que de besoin, les textes des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball, afin de faire respecter les décisions mentionnées ci-avant.

*** Vice-Présidents :**

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, tient à rappeler le rôle des 3 vice-Présidents :

Denis-Didier ROUSSEAU : en charge de la coordination du projet de développement fédéral.

Jean-Marie MEURANT : en charge de la coordination de toute la partie technique : terrains, arbitrage, scorage, sportif.

Alexandre SCHERER : en charge de la communication de la Fédération (médias, internet ...)

*** Modification des Règlements :**

-Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification des sections 1 (qualification) et 2 (licences) du Titre II des Règlements Généraux, rendue nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages et de régler les problèmes récurrents d'homologation et de qualification.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission fédérale Mutations présente la modification des sections 3 (mutations - prêts), 4 (cas particuliers) et 5 (catégories d'âge) du Titre II des Règlements Généraux, visée par la Commission Fédérale de la Réglementation, et rendue nécessaire pour assurer le meilleur service à nos pratiquants.

Les modifications des Règlements Généraux concernant ces points, telles qu'elles sont présentées et annexées au présent document, sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification de l'article 52 des Règlements Généraux, pour mise en conformité avec les dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

La modification des Règlements Généraux concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

- Règlements Généraux des Epreuves Sportives :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation indique que les effets de la décision du Comité Directeur du 3 avril dernier de n'avoir qu'une Commission Fédérale Scorage – Statistiques est entrée dans les faits par la modification des appellations CNSSB et CNSSS en CFSS dans les articles 12, 13, 15, 17, 21, 23, 24, 35 et les annexes des RGEs Baseball et Softball, chacun pour ce qui le concerne.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande que les forfaits non concernés par le nombre insuffisant de joueurs, ou par le retrait d'une équipe du terrain, soient dénommés « défaite par pénalité (9/0) » aux articles 17, 21, 22, 23, 30, 31, 42 et dans les annexes des RGEs Baseball et Softball, chacun pour ce qui le concerne.

Proposition adoptée par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la modification des RGEs Baseball et Softball, concernant les documents à posséder pour pouvoir pratiquer, rendue nécessaire, par le vote des modifications des Règlements Généraux,

La modification des dispositions des articles 5.01.01, 29.01, 29.01.02, 29.03, 30.01.01, 30.01.02 et 30.01.03 des RGEs Baseball, et des articles 5.01., 29.01, 29.01.02, 29.03 et 30.01.01 des RGEs Softball, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

*** prise de licences sur le site internet :**

Suite aux modifications apportées aux divers règlements, le Comité Directeur charge le Secrétaire Général de s'assurer,

d'une part, qu'avant toute possibilité de saisie de licence, une page comprenant les dispositions suivantes, avec case à cocher pour pouvoir accéder à la page suivante, soit mise en place rapidement :

« La saisie informatique des demandes de délivrance de licences par le Club, vaut uniquement comme demande « d'homologation de celles-ci.

« Je soussigné, Président du Club, certifie que chaque joueur pour lequel je demande une licence :

- « a subi une visite médicale de non contre indication à la pratique sportive et se trouve détenteur du certificat médical qui lui a été délivré ».

- « a souscrit un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer sa pratique sportive, que ce contrat soit le contrat collectif proposé par la Fédération ou « tout contrat souscrit par ailleurs. »

et d'autre part, que le listing, imprimable par le Club des licences dont la transaction financière a été effectuée par les services de la Fédération comporte la mention suivante en gros caractères :

« Listing des licences homologuées et/ou en cours d'expédition »

*** Site Internet fédéral :**

La société Elude choisie par le précédent Comité Directeur n'ayant pas répondu favorablement aux attentes de la Fédération, il devient urgent de prendre une décision concrète sur la refonte du site internet de la Fédération car c'est un outil de communication dont nous ne pouvons pas nous passer.

Une autre société, Mégasports, avait proposé un devis qui répondait aux exigences de la Fédération.

Le Comité Directeur annule sa précédente décision, à savoir le choix de la société élude pour la refonte du site internet et vote à l'unanimité pour confier cette mission à la société mégasports.

*** Ligue Languedoc Roussillon :**

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation expose, d'une part, le déroulement de la réunion informelle organisée par la Fédération à Montpellier dans le but de réunir les avis et propositions de toutes les parties en présence dans cette région, et d'autre part, les suites apportées à cette réunion menée, outre lui-même, par Gin BATS, Membre du Comité Directeur référent pour cette Ligue et Olivier GARCIA, chargé de la Vie Fédérale.

Une Assemblée Générale sans condition de quorum a été convoquée pour le 2 juillet et devrait confirmer le choix d'une nouvelle équipe dont le programme est décliné de celui élaboré par la Fédération.

*** Comité Départemental de Haute-Vienne :**

Comme évoquée lors d'un précédent Comité Directeur, une visite a été rendue nécessaire en Limousin pour rencontrer les intervenants de la Ligue, et du Comité de Haute-Vienne non reconnu par la Fédération, mais déjà déclaré en loi de 1901 et reconnu des instances locales.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les deux rapports effectués par Olivier GARCIA, chargé de la Vie Fédérale, qui s'est déplacé à Limoges.

Au vu des rapports, il apparaît que la DRDJSVA émet les plus grandes réserves sur la comptabilité du Comité de Haute-Vienne

(suspicion de détournements de fonds), et sur la moralité d'un de ses dirigeants.

Le Comité Directeur décide de ne pas reconnaître le Comité Départemental de Haute-Vienne tant qu'une enquête complémentaire n'aura pas été effectuée.

Le Comité Directeur, décide par mesure conservatoire, de suspendre la licence de Monsieur Jean-Pierre NEGRE, en attente, des résultats de cette enquête.

Le Comité Directeur charge le Président de la Commission Fédérale Juridique et le Directeur Technique National, chacun pour ce qui les concerne, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'éclairer le Comité Directeur.

***Ligues et Comités Départementaux :**

Patrick TUGAULT présente un état des lieux de la mise en règle des Ligues et Comités Départementaux suite aux Assemblées Générales modificatives des statuts et électives pour 4 ans.

A ce jour, sur les 74 organes déconcentrés de la Fédération, seuls 15 sont entièrement en règle vis à vis, tant de la réglementation fédérale, que leur propre réglementation. Ce suivi a entraîné plus de 400 courriers divers à ces organes.

Il regrette de n'avoir pu mener à bien la totalité de la mise à jour, et ne peut que constater le manque d'empressement et de prise de conscience de beaucoup d'élus locaux au regard de leurs responsabilités légales.

Le Président DUFOUR remercie Patrick TUGAULT pour son important travail et lui demande de communiquer les éléments concernant ces organes à chaque membre du Comité Directeur référent, chacun pour ce qui le concerne.

*** Direction Technique Nationale :**

Eric ELSENSOHN a été officiellement nommé, Directeur Technique National de la Fédération Française de Baseball et Softball, par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Sa prise de fonction est effective au 1^{er} juillet 2005.

3 objectifs immédiats :

- signature de la Convention d'Objectifs le 12 juillet
- coordonner les actions des cadres techniques par rapport au projet fédéral
- mise en place de procédures de gestion

Le nouveau DTN souhaite procéder à un rééquilibrage des cadres techniques entre le haut niveau et le développement.

Le haut niveau comprend :

- l'expertise du haut niveau et de l'équipe fédérale
- les filières de haut niveau

Le Développement comprend :

- les équipes techniques régionales
- le soutien aux projets des ligues
- la formation des entraîneurs

La filière de haut niveau devra être déposée d'ici la fin septembre auprès du Ministère des Sports. Une refonte totale devrait intervenir sur les pôles France avec comme objectif la mise en place de 2 pôles France : un dans le nord et l'autre dans le sud.

Les grands axes de repositionnement des cadres techniques :

- 1 cadre technique responsable du haut niveau : pôle France baseball et clubs élite avec comme but un processus de formation des joueurs et des entraîneurs

- Christian BLACHER assurera les fonctions d'adjoint au DTN avec une présence au siège fédéral et la structuration de la ligue d'Ile de France

- Guillaume COSTE travaillera dorénavant au siège de la fédération avec comme missions principales : la réalisation d'un bilan sur l'équipe fédérale, travail sur des documents de formation d'entraîneurs, finaliser l'entrée 2005/2006 de l'insep et la structuration des ligues avec une dominante technique et baseball.

- le nombre de cadres techniques sur les pôles dépendra de la nouvelle filière de haut niveau qui sera finalisée pour le mois de septembre et dépendra aussi du maintien ou non de l'équipe fédérale.

- Pascal BARTHE, président de la Commission Scolaire et Universitaire a demandé son intégration au sein de la DTN de la FFBS sur un poste de détachement. Si le ministère accorde ce détachement, cette personne serait placée sur la structuration des ligues avec une dominante développement softball.

Le Comité Directeur demande au DTN de formaliser par écrit ce repositionnement de la Direction Technique Nationale.

Eric ELSSENHOHN demande aux membres du Comité Directeur de se rapprocher soit de lui soit de Christian BLACHER pour tout problème qui pourrait se poser. Il souhaite que l'information soit immédiatement remontée afin de régulariser au plus vite la situation.

*** Baseball Open de France :**

Sébastien VIALE, l' élu référent du B.O.F 2005, informe les membres du Comité Directeur des difficultés rencontrées tout au long de la préparation de cet événement et du manque d'informations de la part des 2 personnes en charge de la coordination (Philippe DENIS et Yohann COUVANT).

De plus, les problèmes rencontrés au quotidien depuis le début de la compétition ne font que renforcer l'idée que cette manifestation, si elle est maintenue, doit être organisée d'une toute autre manière afin de ne pas faire le même constat après chaque édition.

La responsabilité de cette manifestation ne doit plus être confiée à « un directeur de la compétition » qui n'a aucun lien de subordination avec la Fédération, la FFBS étant l'organisatrice et donc responsable de cet événement sportif.

Un débriefing sera fait en septembre avec le comité d'organisation.

Le Comité Directeur vote, par 10 voix pour et 1 voix contre, le maintien de cette manifestation et son organisation tous les 2 ans (la même année que le championnat d'Europe baseball senior)

*** Comptabilité :**

Le Trésorier, Dominique MAGNIN, insiste sur le fait qu'il est impératif de pouvoir anticiper les actions et donc les dépenses.

Il souhaite que la nouvelle procédure comptable (budget prévisionnel de l'action, détail budgétaire, planification budgétaire, engagement de dépense, budget réalisé de l'action, prévisionnel analytique, prévisionnel général et suivi des consommations par ligne budgétaire) soit mise en place pour le mois de septembre afin de pouvoir établir le budget prévisionnel 2006 le plus tôt possible.

*** Référents fédéraux :**

Chaque délégation française de baseball et softball doit être accompagnée par un élu fédéral.

Pour garder une certaine stabilité au niveau du Baseball, le Bureau Fédéral propose :

- minimes / cadets : Serge Bastien, Président de la Commission Jeunes
- Juniors : Patrick Bricaud
- Seniors : Jean-Marie Meurant

Pour le softball, le Bureau Fédéral propose :

- Juniors : Marie De Riols (cette dernière n'étant pas présente, la proposition lui sera faite)
- Seniors : Françoise Lassaingne

*** Personnel Fédéral :**

- Tribunal des Prud'hommes :

Monsieur Pierre VEILLOT ayant assigné la Fédération devant le Tribunal des Prud'hommes, le Comité Directeur désigne le Cabinet FIDAL pour défendre les intérêts de la Fédération.

Les frais inhérents à cette défense devront être inscrites au budget de la Fédération par le Trésorier Général.

- Licenciement :

Le Comité Directeur confirme la procédure de licenciement économique prise à l'encontre de Mademoiselle Sandra RAMIER, Secrétaire exerçant les missions de secrétariat du Secrétaire Général et du secrétariat comptable.

*** Divers :**

- Démission du Médecin Fédéral :

Le Docteur Yves Blondel a démissionné de toutes ces fonctions au sein de la Fédération

- Coupe intercontinentale 2010:

Le Président, Eric-Pierre DUFOUR, demande au Comité Directeur de se positionner pour l'organisation des Jeux Intercontinentaux en 2010, dans l'hypothèse où Paris obtient les Jeux de 2012 et de plus si le Baseball reste olympique. *Le Comité Directeur vote à l'unanimité.*

- Femmes et sport :

Le dossier de candidature au concours « femme et sport » déposé auprès du ministère est en cours d'étude. Les résultats seront publiés au plus tard fin octobre.

- Tenue Fédérale :

Une demande a été faite auprès de la société Balenciaga pour la confection d'une nouvelle tenue fédérale. Le Président insiste sur l'importance pour chaque membre du Comité Directeur de porter ce costume pour toute représentation.

Le coût total devrait s'élever environ à 300 € par personne, il est demandé une participation de 150€

- Refonte du championnat Baseball : Ce sujet est reporté au prochain Comité Directeur

- Club de Melun Sénart :

- péréquations 2004 :

Le solde des péréquations 2004 restant impayé à ce jour, le Comité Directeur demande au Président de la CNSB de faire le nécessaire auprès de ce club afin que cette situation soit régularisée. Si le club ne se plie pas au règlement, les sanctions sportives prévues au Règlement seront appliquées.

- qualification du joueur Freeborn :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation informe les membres du Comité Directeur qu'il a en sa possession les documents lui permettant d'affirmer que ce joueur était régulièrement qualifié.

Le prochain Bureau fédéral est fixé le samedi 27 août lors des interligues baseball.

Le prochain Comité Directeur est fixé le samedi 10 septembre 2005 à 10h00 à l'INSEP.

Séance levée à 18h15



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

N6

PROCES VERBAUX

Septembre 2005

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

BUREAU FEDERAL

Du 10 septembre 2005

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, André PARKER, Jean-Marie MEURANT, Denis-Didier ROUSSEAU, Dominique MAGNIN, Françoise LASSAIGNE.

Assistent : Olivier DUBAUT, Patrick BRICAUD, Patrick TUGAULT (arrivée à 11h00), Eric ELSSENHORN, Olivier GARCIA.

Excusés : Alexandre SCHERER, Christine FREY.

Ouverture de la séance à 10h00 par Eric-Pierre DUFOUR.

*** Actualités Internationales :**

Actualités C.E.B :

Le Président rapporte les décisions prises lors du congrès de la C.E.B en juillet 2005 :

-possibilité d'organiser un Championnat d'Europe Junior et Cadet tous les ans ;

-les Juniors passent en battes en bois ;

-possibilité de créer un Championnat Espoir.

La prochaine réunion C.E.B se tiendra à Rotterdam le 17 septembre 2005.

Actualités I.B.A.F :

Aldo NOTARI, Président de l'I.B.A.F a sollicité la Fédération Française de Baseball et Softball afin qu'elle contacte des joueurs de baseball d'origine algérienne évoluant en France. Cette démarche entre dans le cadre de l'organisation des Jeux africains. Si l'Algérie a une équipe de baseball, elle pourra organiser ces jeux.

En contrepartie, le baseball pourrait entrer dans le programme des Jeux Méditerranéens.

Les Membres du Bureau avancent que la Fédération pourrait, dans le cadre de cette action, se rapprocher des Ministères de la Coopération, du MJSVA pour savoir si elle peut envisager des avantages supplémentaires.

Gay Games :

Le Président annonce qu'il a apporté son soutien à l'organisation de cette manifestation sportive. La Mairie de Paris s'est engagée à construire un terrain de Softball (discipline obligatoire dans le cadre de ces Jeux) sur Mortemart au cas où Paris en obtenait l'organisation.

*** Bilan des différentes compétitions de Baseball, Softball et Cricket :**

Championnat d'Europe Senior Baseball (7-17 juillet 2005 Prague) : 6^{ème} place

Jean-Marie MEURANT, élu référent pour ce Championnat, souligne que l'Equipe de France a gagné une place au

classement général par rapport aux Championnats de 2003 en Hollande.

Il rappelle les problèmes financiers rencontrés au cours de la compétition, et la dette de 30000 couronnes que la Fédération a envers la Fédération tchèque.

Enfin, il tient à remercier Aurélie BEDOCHA, logisticienne de l'Equipe de France, pour l'excellent travail effectué.

Championnat d'Europe Junior Baseball (25-31 juillet 2005 Pampelune) : 5^{ème} place

Patrick BRICAUD, élu référent pour ce Championnat, met en avant la bonne ambiance, l'hébergement de qualité, et le bon état d'esprit de l'Equipe au cours de cette compétition ; les seuls regrets venant des résultats sportifs.

Championnat d'Europe Féminin Softball (1^{er}-6 août 2005 Prague) : 3^{ème} place groupe B

Françoise LASSAIGNE, élue référent pour ce Championnat, rappelle les bons résultats de l'Equipe de France et sa grande motivation.

Le point négatif réside dans l'hébergement de l'Equipe.

Championnat d'Europe Junior Cricket (25-31 juillet 2005 Ecosse) : 6^{ème} place

Olivier DUBAUT présente les résultats négatifs de ce Championnat (0 victoire).

Un point positif : un des joueurs s'est fait remarqué Arun AYYAVOORAJU, il a été contacté par des Clubs professionnels britanniques.

Championnat d'Europe Cadet Cricket (8-12 août 2005 Rome) : 5^{ème} place

Le bilan est satisfaisant (3 victoires ; 2 défaites). Olivier DUBAUT souligne le très bon travail de David BORDES dans le cadre de la délégation qu'il a su mettre en place et la qualité des sélections opérées.

Interligues (24-27 août 2005 Aquitaine) :

Patrick BRICAUD souligne la qualité du site de Saint-Aubin. Il remercie le Comité d'Organisation et Madame BISSEY.

D'un point de vue sportif, Jean-Marie MEURANT souligne la trop grande disparité entre les Equipes et le niveau (relativement bas) des Cadets

Il rappelle qu'un collègue où des Equipes ont séjourné a été dégradé. Des sanctions à l'encontre des personnes ayant utilisé la chambre sont décidées.

*** Signature de la Convention d'Objectifs :**

Le Président de la Fédération informe le Bureau de la signature en juillet de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MJSVA).

Il souligne les coupes importantes pour le Softball (0€ pour le développement), notamment en raison de l'absence de Championnat national.

Actuellement la convention signée porte sur un montant de 637 380€ La Fédération doit faire un avenant en septembre afin d'obtenir un supplément de 50 000€ portant sur :

- la création d'un nouveau site Internet ;
- le développement des Equipes Techniques Régionales ;
- le dossier terrain.

*** Appels :**

Commission Nationale Sportive Softball c/ Cindy CAUCHI

Rappel des faits :

Au cours du contrôle exercé par la Commission Nationale Sportive Softball (CNSS) le 18 août 2005 des licences des Clubs engagés en Championnat de France Softball Féminin Balle Rapide, une irrégularité a été soulevée.

Sur la liste déposée par le Club du Cavigal de Nice Sports Section Baseball-Softball (006022), l'arbitre désignée est Mademoiselle Cindy CAUCHY (SA030811726050...). Elle est licenciée au Club du Gazelec Toulon Comanches (083010) pour la saison 2005 sous le nom de CAUCH(I). En 2004, cette joueuse était licenciée au Cavigal de Nice (SA025861260...).

La transaction financière liée au règlement de sa licence 2005 (n° 083010150305006954) en date du 15 mars 2005 indique un montant de 17,50€ soit le prix d'une première licence hors assurance proposée par la Fédération.

Enfin, la Commission Nationale Sportive Softball n'a trouvé aucune trace de mutation concernant cette joueuse sur le listing de la Commission Fédérale des Mutations.

Procédure :

En vertu de l'article 80 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Baseball et Softball, la CNSS saisit le Bureau Fédéral afin qu'il puisse apprécier l'opportunité de l'évocation dans ce cas au cours de sa convocation du 10 septembre 2005.

La Commission Fédérale Juridique saisie pour avis a formulé des éléments de réponse (document 1 joint).

Décision :

Le Bureau Fédéral après avoir entendu le Président de la Commission Nationale Sportive Softball, l'avis du Président de la Commission Fédérale Juridique, et étudié la réglementation fédérale (article 80 du Règlement Intérieur, articles 21 et 25 des Règlements Généraux) décide à l'unanimité :

-d'accueillir l'évocation visée à l'article 80 du Règlement Intérieur de la Fédération afin que la Commission Fédérale de Discipline puisse instruire ce dossier, que lumière soit faite et que les sanctions qui doivent être prises le soient si d'ailleurs la fraude était avérée ;

-le Président devra nommer deux chargés d'instruction dans le cadre de cette procédure.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

Appel du Club de La Guerche (Match Sénart-La Guerche)

Rappel des faits :

Lors de la rencontre entre les Clubs de Sénart et de La Guerche du 10 mai 2005, un protêt ayant été déposé par le Club de Sénart,

la feuille de match accompagnée du chèque de caution de ce protêt ne sont jamais parvenus à la Fédération.

Aucune des parties ne contestant la réalité du protêt, mais aucun élément probant ne permettant de connaître le libellé exact de celui-ci qui figurait au verso de la feuille de match disparue, la CNSB décida, par courrier du 6 juillet 2005, de faire rejouer le match, le 14 août 2005, à compter du moment du dépôt du protêt, dans les conditions de reprise de rencontre définies à l'article 4.12 d) des règles officielles de Baseball.

Le Club de La Guerche a fait appel recevable de cette décision par RAR en date du 12 juillet 2005.

Devant le refus du Club de La Guerche de vouloir rejouer cette rencontre du fait de l'appel déposé, le Président de la CNSB a fait connaître à ce Club, par courrier électronique du 25 juillet à 21h25, les dispositions de l'article 79 du Règlement Intérieur fédéral :

« Article 79 : Effet de l'Appel.

« L'appel n'est pas suspensif et ne peut notamment interrompre le déroulement du calendrier des compétitions. »

Par courriers électroniques du 29 juillet, le Président de la Commission Fédérale Juridique, d'une part se range du côté de l'analyse de l'appel de La Guerche (17h19), et d'autre part, demande la suspension de la décision de la CNSB en laissant au Bureau fédéral le soin de décider (18h06).

Par courrier électronique du 1^{er} août (00h27), le Président DUFOUR fait savoir qu'il n'y aura pas de réunion de Bureau avant le mois de septembre, et qu'il se rangera à l'avis de la Commission Fédérale Juridique.

La CNSB décide, à la demande de la Commission Fédérale Juridique, par courrier du 3 août de déprogrammer le match du 14 août dans l'attente du traitement de l'appel au Bureau fédéral. Par courrier daté du 9 août, la Commission Fédérale Juridique conseille au Bureau fédéral d'annuler le report du match concerné et de valider ledit match.

Décision :

Le Bureau, au vu des productions d'appel, après avoir constaté que les éléments nécessaires (feuille de match et chèque caution) étaient manquants et après étude de la réglementation fédérale et en particulier des dispositions de l'article 35 des RGES baseball, décide :

- de l'impossibilité pour la Fédération de procéder à l'homologation du match incriminé,
- de considérer que celui-ci ne s'est jamais déroulé,
- de laisser à la CNSB le soin de décider si une rencontre supplémentaire est nécessaire entre ces deux Clubs en vue d'établir le classement du championnat considéré,
- d'infliger à l'arbitre responsable de l'envoi de la feuille de match une pénalité financière de 30,50 euros.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

Appel du Club de Rouen (Matches PUC-Rouen du 27 mars 2005)

Rappel des faits :

L'appel du Club de Rouen, déclaré recevable, n'avait pu être traité lors de la réunion du Bureau fédéral du 24 juin 2005, celui-ci demandant la communication des feuilles de scorage des rencontres incriminées, ainsi que l'avis du responsable de la Commission Fédérale Scorage-Statistiques.

Le club de Rouen faisait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball infligeant à ce dernier deux matches

perdus par pénalité pour avoir enfreint la règle 31.02.02 des RGES Baseball : « Lorsqu'il y a trois étrangers ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur est étranger, le batteur désigné ne peut-être étranger. »

Décision :

Le Bureau fédéral de ce jour après avoir entendu le Président de la CNSB, pris connaissance des feuilles de match et de score et du rapport du responsable de la Commission Fédérale Scoring-Statistiques, entendu les représentants du Club de Rouen, et étudié la réglementation fédérale et en particulier les dispositions de l'article 31.02.02 des RGES Baseball ; ne retient pas à l'encontre du Club de Rouen d'intention de fraude de la part de celui-ci, mais un simple non respect de la réglementation fédérale par non appréciation de celle-ci, et décide par 3 voix pour et 3 abstentions :

- du maintien de la sanction sportive infligée par la CNSB : 2 rencontres perdues par pénalité (9-0)
- de l'exonération de la sanction financière rattachée à la sanction sportive.

An vu du résultat du vote, le bureau décide de confier au Comité Directeur le soin de prendre la décision définitive.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

Séance levée à 12h15 par le Président.

COMITE DIRECTEUR Du 10 septembre 2005

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, André PARKER, Jean-Marie MEURANT, Denis-Didier ROUSSEAU, Dominique MAGNIN, Françoise LASSAIGNE, Patrick BRICAUD, Sébastien VIALE, Serge BASTIEN, Olivier DUBAUT, Jean-Luc PATUREL, Marie DE RIOLS.

Assistent : Patrick TUGAULT, Eric ELSSENHORN, Olivier GARCIA.

Excusés : Alexandre SCHERER, Christine FREY, Gin BATS, Sandy BEZAULT.

Membres non excusés : Fabien CARETTE-LEGRAND.

Ouverture de la séance à 12h25 par Eric-Pierre DUFOUR.

***Rappel des points discutés lors du Bureau Fédéral :**

Actualités C.E.B :

Le Président rapporte les décisions prises lors du congrès de la C.E.B en juillet 2005 :

- possibilité d'organiser un Championnat d'Europe Junior et Cadet tous les ans ;
- les Juniors passent en battes en bois ;
- possibilité de créer un Championnat Espoir.

La prochaine réunion C.E.B se tiendra à Rotterdam le 17 septembre 2005 dans le cadre des Championnats du Monde de Baseball.

Actualités I.B.A.F :

Aldo NOTARI, Président de l'I.B.A.F a sollicité la Fédération Française de Baseball et Softball afin qu'elle contacte des joueurs de baseball d'origine algérienne évoluant en France.

Cette démarche entre dans le cadre de l'organisation des Jeux africains. Si l'Algérie a une équipe de baseball, elle pourra organiser ces jeux.

En contrepartie, le baseball pourrait entrer dans le programme des Jeux Méditerranéens.

Les Membres du Bureau avancent que la Fédération pourrait, dans le cadre de cette action, se rapprocher des Ministères de la Coopération, du MSJVA pour savoir si elle peut envisager des avantages supplémentaires.

Signature de la Convention d'Objectifs :

Le Président de la Fédération informe le Bureau de la signature en juillet de la Convention d'Objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA).

Il souligne les coupes importantes pour le Softball (0€ pour le développement), notamment en raison de l'absence de Championnat national.

Actuellement la convention signée porte sur un montant de 637 380€ La Fédération doit faire un avenant en septembre afin d'obtenir un supplément de 50 000€ portant sur :

- la création d'un nouveau site Internet ;
- le développement des Equipes Techniques Régionales ;
- le dossier terrain.

***Approbation des Procès Verbaux**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Procès Verbal du Bureau du 24 juin 2005.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Procès Verbal du Comité Directeur du 25 juin 2005 sous réserve de la modification suivante :

« *Mademoiselle Gaëlle ROGER est nommée membre de la Commission Nationale Sportive Softball* »

Par ailleurs, le Comité Directeur s'étonne des absences répétées de certains membres depuis l'élection de la nouvelle équipe dirigeante. ERIC-Pierre DUFOUR prend l'initiative d'adresser un courrier aux personnes visées.

***Suivi des Clubs :**

Radiation :

Après étude de leur situation, le Comité directeur décide la radiation des Clubs suivants :

031015	Ours BC
040002	Mont de Marsan
047007	Villeneuve sur Lot
049003	Cholet
050004	Granville
093015	Al Fatah

Notification de cette décision devra être expédiée sans délai par les services administratifs fédéraux aux Clubs intéressés, à leurs Comités Départementaux et Liges Régionales, aux Directions Départementales et Régionales Jeunesse, Sports et Vie Associative, aux CROS et CDOS, aux Mairies, Conseil Généraux et Régionaux concernés.

Mises en sommeil :

Le Comité Directeur décide de mettre en sommeil les clubs suivants qui ne possèdent aucune licence 2005, sous condition de paiement de la cotisation annuelle 2005. Au cas contraire, ces Clubs seront radiés lors de la réunion du Comité Directeur du 5 novembre 2005. Mission est donnée au Secrétaire Général et aux services administratifs fédéraux de prendre contact avec chacun d'eux, leurs Comités Départementaux et Liges régionales, dans les délais les plus brefs, pour leur expliquer la situation et encaisser les cotisations.

002007	Laon	0	12	0	0	10	(2001)									
011002	Narbonne	0	17	19	27	26	21	21	(1998)							
030006	Nîmes	0	8	16	38	51	59	57	34	39	17	13	79	64	42	(1992)
030011	Alès	0	14	0	20	24	19	21	22	15	16	(1996)				
039004	Champagnole	0	12	8	35	18	43	48	52	53	74	59	13	(1994)		

046002 Figeac 0 11 29 23 28 29 34 22 38 40 37 19 (1994)
 073009 Drumetaz 0 7 19 27 (2002)(2000) 0 0 15 43 74 51
 57 59 35 35 (91)
 095017 Panjab 0 12 12 (2003)
 095018 Osny 0 16 (2004)

Le Comité Directeur confie à la Direction Technique Nationale le soin de se rapprocher des Clubs ainsi mis en sommeil, ainsi que des Clubs suivants, afin de déterminer les problèmes réellement rencontrés par ceux-ci et les moyens à mettre en œuvre pour leur porter assistance. Ce travail s'effectuera en collaboration étroite avec les Comités Départementaux et Ligues Régionales concernés.

006025 Valbonne (13L) 13 26 23 20 29 30 20 (1998)
 012003 Rodez (0) 8 (2004) (2003) 0 0 0 0 (1999)
 018002 Bourges (6B + 4S + 8L) 29 19 24 36 41 20 29
 36 4 0 17 (1994)
 024009 Périgueux (4C) 6 13 13 0 17 16 (1999)
 029003 Brest (4LB + 3LS) 29 40 39 16 26 36 50 71
 124 88 90 36 11 (92)
 030004 Le Vigan (0) 13 0 26 39 31 46 32 42 39 64 72
 48 50 21 (1991)
 034010 Montpellier Cc (1C) 26 26 (2003)
 035008 Thorigné (1B) 21 26 23 24 16 21 21 19 15
 (1996)
 035010 Fire Horse (9B) 20 0 (2003)
 042004 Saint Chamond (8B + 4L) 17 33 35 22 44 42 46
 49 48 48 35 37 35 45 (91)
 050005 Valogne (11B) 21 22 15 36 33 36 40 35 33
 41 39 20 19 20 (1991)
 064005 Ossau CC (5C + 2L) 12 13 (2003)
 071003 Le Creusot (9B+1L + 2di) 13 13 9 0 11 53 57 58
 66 42 52 31 33 16 (91)
 073010 Climbers (9B + 2S) 37 21 (2003)
 074002 Annecy (1B) 60 41 54 29 44 47 45 51 42 53
 37 52 46 40 (1991)
 076003 Dieppe (11B + 1L) 22 21 28 53 39 37 54 43
 39 33 35 28 25 65 (87)
 078013 Thoiry (1C + 14L) 22 63 29 39 66 45 46 45
 38 20 23 46 37 25 (91)
 084004 Nortwind (2B) 43 26 (2003)
 091008 Limours (1B + 1S + 11L) 32 67 52 52 119 110
 90 101 123 90 97 94 78 12 (1991)

Le Club 078012 Saint Nom la Bretèche est radié pour cause de fusion

Fusion

Fusion absorption par le Stade Saint Germainois (078002) du Club de Saint Nom la Bretèche (078012), le Club s'appelant désormais « Saints – Saint Germain/St Nom Club de Baseball ».

Cette fusion est accordée par le Comité Directeur sous réserve de la production des pièces prévues par les dispositions de l'article 5C2 des Règlements Généraux :

- attestation commune de demande d'homologation de l'opération de fusion,
- procès verbaux des AG respectives décidant la fusion,
- déclaration de dissolution en Préfecture du club de Saint Nom la Bretèche,
- paiement de la cotisation 2004 du club de Saint Nom la Bretèche.

Le Secrétaire Général et les services administratifs sont chargés de cette régularisation, celle-ci devant être effective pour la prochaine réunion du Comité Directeur.

*Appels :

Appel du Club de Rouen (Matches PUC – Rouen du 27 mars 2005)

Rappel des faits :

L'appel du Club de Rouen, déclaré recevable, n'avait pu être traité lors de la réunion du Bureau fédéral du 24 juin 2005, ce dernier demandant la communication des feuilles de scorage des rencontres incriminées, ainsi que l'avis du responsable de la Commission Fédérale Scorage-Statistiques.

Le club de Rouen faisait appel de la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball infligeant à ce dernier deux matchs perdus par pénalité pour avoir enfreint la règle 31.02.02 des RGES Baseball : « Lorsqu'il y a trois étrangers ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur est étranger, le batteur désigné ne peut-être étranger. »

Le Bureau fédéral de ce jour s'étant prononcé pour le respect de la réglementation en cours en confirmant la décision de la CNSB par 3 voix pour et 3 abstentions, a décidé, au vu du résultat du vote, de confier au Comité Directeur le soin de prendre la décision définitive.

Décision :

Le Comité Directeur, après avoir entendu le Président de la CNSB, pris connaissance des feuilles de match et de score et du rapport du responsable de la Commission Fédérale Scorage-Statistiques, entendu les représentants du Club de Rouen, et étudié la réglementation fédérale et en particulier les dispositions de l'article 31.02.02 des RGES Baseball ; ne retient pas à l'encontre du Club de Rouen d'intention de fraude de la part de celui-ci, mais un simple non respect de la réglementation fédérale par non appréciation de celle-ci, et décide par 8 voix pour et 3 abstentions :

- du maintien de la sanction sportive infligée par la CNSB : 2 rencontres perdues par pénalité (9-0)
- de l'exonération de la sanction financière rattachée à la sanction sportive,
- de la non application du 1° de l'article 36.03.02 des RGES Baseball concernant les classements.

Le Comité Directeur, au vu des différents documents communiqués en séance, exprime son mécontentement de voir des feuilles de match ne faisant pas état des mentions complètes des numéros de licence des joueurs ou de la qualité d'étrangers pour les joueurs relevant de ce statut (PUC), ainsi que des rajouts (lanceur) sur les feuilles de score, postérieurement à la rencontre.

Le Comité Directeur charge la CNSB d'être particulièrement attentive à ces manquements lors des prochaines rencontres et de prendre toute mesure pour éviter ce genre de pratique qui ne peut que nuire à la bonne analyse à posteriori du déroulement d'une rencontre, si celle-ci s'avère nécessaire comme au cas présent.

Par ailleurs le Comité Directeur s'étonne de la longueur exagérée de la procédure pour arriver à une prise de décision sportive.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérale Juridique.

Appel du Club de La Guerche (Matches Les Andelys – La Guerche du 15 mai 2005)

Rappel des faits :

Le Bureau fédéral du 24 juin dernier s'est prononcé sur l'appel recevable du Club des Andelys concernant la décision que la CNSB avait prise à son encontre de deux défaites par pénalité concernant les rencontres non jouées contre le club de La Guerche pour refus de jouer en l'absence d'arbitres régulièrement nommés, et malgré que La Guerche ait présenté un de ses joueurs comme arbitre.

Le Bureau Fédéral ayant noté que la personne pouvant être présentée au titre d'arbitre par le club de la Guerche était inconnu de la Commission Nationale Arbitrage Baseball, que sa

licence, sollicitée par le Club de La Guerche, ne comportait pas cette qualité, et donc, que rien ne pouvait laisser supposer au moment des rencontres concernées que cette personne était diplômée, a décidé à l'unanimité que ces rencontres devaient être rejouées, le Bureau Fédéral laissant le soin à la CNSB d'en fixer la date ainsi que d'en avertir la CNAB pour la désignation d'arbitres.

La CNSB a décidé de faire rejouer ces rencontres le 10 juillet 2005.

A la suite de la communication de cette décision, le Club de La Guerche a fait appel à son tour au Bureau Fédéral de la décision de ce dernier aux fins de réforme de celle-ci, par courrier en date du 6 juillet 2005 auquel était joint la copie du diplôme de l'arbitre.

Décision :

Le Comité Directeur, au vu des productions d'appel, et après étude de la réglementation fédérale et en particulier des dispositions de l'article 78 du Règlement Intérieur fédéral :

« Article 78 : Appel des décisions du Bureau Fédéral.

« Les décisions du Bureau fédéral portant application ou interprétation d'un Règlement peuvent être frappées d'appel devant « le Comité Directeur uniquement pour le motif suivant : violation d'un Règlement.

- « L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée,
- « L'appel doit être adressé au siège de la Fédération sous pli recommandé.

« Des frais d'ouverture de dossier et d'enquête, d'un montant défini chaque année par le Comité Directeur fédéral, peuvent « être mis à la charge du demandeur lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

« Saisi d'un appel régulier, le Comité Directeur fédéral peut confirmer, infirmer, modifier la décision attaquée. Les décisions « du Comité Directeur fédéral sont toujours motivées. »

- décide de l'irrecevabilité de l'appel du Club de La Guerche,
- confirme la décision du Bureau du 24 juin 2005.

A la suite de cette décision, le Président de la CNSB porte à la connaissance du Comité Directeur que le Club de La Guerche a refusé de se déplacer pour jouer les rencontres reprogrammées à la date du 10 juillet 2005 du fait du dépôt de leur appel.

Le Comité Directeur après étude de la réglementation fédérale et en particulier, d'une part, des dispositions des articles 19.01.02 et 19.01.03 des RGEs Baseball (forfait), et d'autre part, des dispositions de l'article 79 du Règlement Intérieur (effet non suspensif d'un appel)

- décide de confirmer les défaites par forfaits appliquées par la CNSB au Club de La Guerche.

Par ailleurs, le Comité Directeur s'étonne que le Club des Andelys, Club recevant n'ait pu proposer d'arbitre.

Le Secrétariat Général communiquera sans délai cette décision in extenso aux Clubs concernés et aux Commissions Nationale Sportive Baseball et Fédérales Juridique et de la Réglementation.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, afin d'éviter que le traitement des affaires sportives ne prenne autant de temps, propose que les homologations provisoires et/ou définitives, le traitements des protêts, réclamations et contestations soient achevés par les commissions Nationales Sportives sous quinzaine de réception des documents prévus par nos textes pour le traitement de ces affaires.

Le Comité Directeur vote cette proposition à l'unanimité et demande au Président de la Commission Fédérale de la Réglementation de bien vouloir incorporer ces dispositions aux RGEs pour vote au prochain Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, afin d'éviter que des feuilles de match puisse se perdre quand elles ont été confiées à un arbitre par une des disposition de la réglementation fédérale, propose que l'expédition de celle-ci et de ses pièces annexes soit effectuée en recommandé avec accusé de réception, le remboursement des frais afférents à la RAR devant être remboursés à l'arbitre en même temps que ses indemnités d'arbitrage et/ou de déplacement.

Le Comité Directeur vote cette proposition à l'unanimité et demande au Président de la Commission Fédérale de la Réglementation de bien vouloir incorporer ces dispositions aux RGEs pour vote au prochain Comité Directeur.

***Plan de développement :**

Eric-Pierre DUFOUR souligne que la mise en application du Plan de développement de la Fédération s'essouffle. Le MJSVA a aussi signalé cette situation.

Le Président présente aussi tout une série de document (Centre de formation, labellisation des Clubs, obligations des arbitres, code de déontologie) afin que les membres du Comité Directeur en prennent connaissance, et qu'ils puissent réagir, émettre des propositions sur ces documents de réflexion.

Denis-Didier ROUSSEAU signale que les membres du Comité Directeur ne se manifestent pas beaucoup dans le cadre des missions qui leur été confiées par Plan de développement.

Patrick BRICAUD soumet l'idée d'organiser des réunions entre les différents référents des projets fédéraux (séminaires). Ces réunions semblent être une solution efficace pour que les projets avancent.

***Association France CRICKET :**

Olivier DUBAUT fait un point sur la situation de l'activité Cricket, à ce jour l'association compte 814 licenciés. Il rappelle que La finale du Championnat de France se tiendra à Dreux le samedi 24 septembre 2005.

***Championnat de France Softball Féminin :**

Dominique MAGNIN rappelle que le CAVIGAL de Nice est le Champion de France 2005, ce Club a battu le B.A.T 3/0. Serge BASTIEN estime que l'interdiction de faire jouer Céline LASSAIGNE durant les phases finales est une décision allant à l'encontre du développement de la discipline du Softball.

***Commission Jeune:**

Compétitions Junior :

Serge BASTIEN souligne quelques insuffisances quant à l'organisation des Finales Jeunes.

Par ailleurs, il demande au Comité Directeur de se positionner pour que se crée un Comité de Pilotage sous la responsabilité de la Direction Technique Nationale lors des prochaines Interligues. Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette décision.

Plusieurs propositions sont avancées :

- nécessité de travailler avec toutes les Commissions : arbitrage, scorage, sportive, jeune, communication, médicale ;
- revenir sur un rythme scolaire : septembre-septembre ;
- ouverture d'un Championnat Junior en open.

Le Comité Directeur propose qu'avant la prochaine réunion, la Commission Jeune établisse ses propositions sur un support écrit pour un vote.

Changement des catégories d'âge

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	1983 et avant	1986 et avant	01/09/1986 et avant
ESPOIR	1984 / 1985 / 1986 1987 / 1988 / 1989	1987 / 1988 / 1989	du 01/09/86 au 31/08/90
CADET	1990 / 1991 / 1992	1990 / 1991 / 1992	du 01/09/90 au 31/08/92
MINIME	1993 / 1994 / 1995	1993 / 1994 / 1995	du 01/09/92 au 31/08/94
BENJAMIN	1996 / 1997 / 1998	1996 / 1997 / 1998	du 01/09/94 au 31/08/96
POUSSIN	Né en 1999 et après	Né en 1999 et après	Nés à partir du 01/09/1996

LOISIR : Toutes catégories d'âges

*Filière de Haut Niveau

Eric ELSSENHORN présente la filière de Haut Niveau qui va être proposée au MJSVA (document annexé au présent Procès Verbal).

*Nominations au sein des Commissions Fédérales :

-*Commission Fédérale Sport en Entreprise* : Monsieur Thierry GODBERT est nommé à l'unanimité membre de la Commission Fédérale Sport en Entreprise.

-*Commission Formation* : Mademoiselle Nadège ESTEBAN est nommée Présidente de cette commission à l'unanimité.

Des candidatures sont toujours ouvertes pour les Commissions suivantes qui devront être pourvues lors du prochain Comité directeur :

Commission de Discipline d'Appel,
Conseil d'Appel Dopage,
Commission Scoring-Statistiques,
Commission Terrains et Equipements.

*Affaires en Justice

TGI (Affaire TREHET)

L'huissier n'a pu être nommé, les documents demandés au TGI n'étant pas encore parvenus à la Fédération. Le prochain Comité Directeur devrait procéder à sa nomination.

Prud'hommes (Affaire VEILLOT)

Le Tribunal des Prud'hommes a condamné la Fédération à payer 20 000 euros à l'intéressé, par requalification d'un contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée à l'occasion du licenciement de celui-ci.

Conciliation : (Montigny vs FFBS)

La conciliation a confirmé la sanction sportive infligée au Club de Montigny pour avoir fait jouer un joueur dont la licence n'était pas homologuée, la Fédération acceptant de ne pas appliquer de sanction financière, l'intention de fraude n'étant pas retenue.

Commission de Discipline : (Affaire BENHELLAL)

Le Président de la Commission Fédérale de Discipline communiquera prochainement son rapport sur cette affaire qui trouvera sa conclusion par une simple suspension conservatoire de l'intéressé égale au temps nécessaire au traitement de cette affaire.

*Réglementation

Règlements Généraux :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le rajout de la section 1 E) de l'article 5 des Règlements Généraux, rendue nécessaire pour mieux prendre en compte la réalité des usages et de régler le problème des Clubs n'ayant plus momentanément une activité suffisante.

« E) MISES EN SOMMEIL

« Tout Club affilié à la Fédération depuis plus d'une année complète, lorsqu'il rencontre des difficultés de recrutement ne lui « permettant pas d'atteindre le quota minimum de licenciés exigé par la réglementation fédérale (12 licences compétition ou « 20 licences loisir), ou bien lorsqu'il ne peut mettre en place une équipe pouvant concourir dans une compétition officielle « ou participer à des rencontres amicales, peut, à sa demande, être placé en situation de « Mise en Sommeil » par le Comité « Directeur fédéral.

« La mise en sommeil d'un Club ne pourra être décidée par le Comité Directeur fédéral que si le club concerné a payé la « cotisation annuelle de l'année où il fait la demande.

« La situation de mise en sommeil est délivrée pour une durée maximum de 12 mois et n'est pas renouvelable.

« La situation de mise en sommeil interdit au Club bénéficiant de ce statut de faire participer une ou des équipes à toute « rencontre officielle ou amicale, sous peine de radiation immédiate.

La modification des Règlements Généraux concernant ce point, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

Règlements Généraux des Epreuves Sportives :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente le nouveau texte des RGEN Softball, amendé des dispositions votées par le vote du dernier Comité Directeur mettant en sommeil le Comité National Softball.

Le nouveau texte des RGEN Softball incorporant ces dispositions est approuvé par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la nouvelle rédaction de l'article 30.05.02 des RGEN Baseball et Softball afin de permettre à des joueuses ou joueurs ayant une situation particulière d'accéder aux phases finales des divers championnats.

30.05.02 La C.N.S.B. ou la S.C.N.S.J.B. selon la catégorie concernée peut, pour raison médicale, professionnelle, Baseball d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de

l'article 30.05.01 des présents règlements.

Pour les joueurs ayant un contrat professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, le contrat de travail de l'intéressé devra être produit à la C.N.S.B. ou à la S.C.N.S.J.B. selon la catégorie concernée qui appréciera au cas d'espèce.

- 30.05.02 La Commission Nationale Sportive Softball peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

Pour les joueuses ou joueurs ayant un contrat professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, le contrat de travail de l'intéressé devra être produit à la Commission Nationale Sportive Softball qui appréciera au cas d'espèce.

Ces nouvelles dispositions de l'article 30.05.02 des RGS Baseball et Softball sont approuvées par le Comité Directeur.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la nouvelle rédaction de l'article 30.04 des RGS Baseball et Softball afin d'assurer le parallélisme des formes de notre réglementation, en incorporant la notion de joueur muté ou prêté dans cet article.

- 30.04 Un joueur nouvellement licencié, muté ou prêté après le 1^{er} juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les phases finales d'un championnat de baseball cette année là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux.

- 30.04 Une joueuse ou un joueur nouvellement licencié, muté ou prêté après le 15 juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les phases finales d'un championnat de softball de cette saison.

Ces nouvelles dispositions de l'article 30.04 des RGS Baseball et Softball sont approuvées par le Comité Directeur.

Péréquations :

Le Comité Directeur approuve le mémo péréquation 2005 annexé au présent procès-verbal, en remplaçant page 3 pour les jeunes (juniors, cadets, minimes), et tant pour les phases nationale que finale, le terme « chaque plateau » par « chaque tour ».

***Nouveau logo de la Fédération**

Après consultation les Membres du Comité Directeur ont adopté un nouveau logo pour la Fédération Française de Baseball et Softball. L'agence MEGASPORTS le retravaille afin qu'il réponde aux attentes exactes des Membres.

Le prochain Bureau de la Fédération est arrêté pour le 15 octobre 2005. Le prochain Comité Directeur se tiendra le 5 novembre 2005, et se décomposera de la façon suivante :

-9h30-13h00 : réunion de travail sur le projet de développement ;
-14h00-18h30 : Comité Directeur.

La séance est levée à 19h30.



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

N7

PROCES VERBAUX

Octobre Novembre 2005

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

BUREAU FEDERAL Du 15 octobre 2005

Présents : Eric-Pierre Dufour, Françoise Lassaïgne, Dominique Magnin, André Parker.

Excusés : Jean-Marie Meurant, Alexandre Scherer, Denis-Didier Rousseau

Absent : Christine Frey,

Assistent : Patrick Bricaud (jusqu'à 12 h), Céline Berton

Ouverture de la séance à 10h

*** Affaires courantes:**

- prud'hommes :

La Fédération a été condamnée, par le tribunal des prud'hommes, à verser la somme de 20 000 € à monsieur Pierre Veillot. La FFBS est toujours dans l'attente de cette notification. L'avocat nous représentant a été contacté par la partie adverse pour une éventuelle négociation.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ne pas négocier avec Monsieur Veillot au risque d'un appel, de sa part, de la décision des prud'hommes.

- GPA :

GPA, partenaire et assureur de la Fédération depuis de nombreuses années, ne reconduira pas notre contrat de partenariat à partir de 2006, pour des raisons de réorientations stratégiques.

GPA reste l'assureur de la FFBS et souhaiterait pouvoir aider la Fédération sur des actions ponctuelles.

- Nouveaux clubs :

De nombreux renseignements sont pris, auprès des services administratifs de la Fédération, sur la créations de clubs. Plus de dix dossiers d'affiliation ont été envoyés ces dernières semaines, ce qui laisse présager prochainement l'affiliation d'environ huit clubs.

- Affaires disciplinaires :

Afin de soutenir messieurs Tugault et Garcia, le Bureau Fédéral nome, à l'unanimité, Monsieur Jean-Philippe Belville, Président de la commission fédérale juridique, en tant que chargé d'instruction des affaires disciplinaires.

*** Licences :**

Pour la mi-novembre, tous les clubs recevront un listing de leurs licenciés 2005 comme le prévoient les textes fédéraux. De plus, y seront joints toutes les informations légales ainsi que les dates de renouvellement et de prise de licences. Un appel à cotisations 2006 sera envoyé dans le même temps.

Le nombre des licences 2006 devrait être assez similaire à celui de 2005.

*** Direction Technique Nationale :**

Le directeur technique national présentera lors du prochain comité directeur la restructuration de la DTN. Andrew SALLEE ne sera pas reconduit dans ses fonctions et de ce fait un poste P.O sera libéré en fin d'année.

De plus, deux autres postes restent vacants. Boris Rothermundt pourrait rejoindre la DTN ainsi que Pascal BARTHE (détachement ministériel).

*** Point financier**

Concernant la convention d'objectifs, deux avenants ont été déposés auprès du Ministère.

Un avenant porte sur la création du site internet et l'autre avenant porte sur l'élaboration d'un dossier technique terrain.

Un point financier a été fait avec notre cabinet comptable. Si des événements extérieurs ne viennent pas bouleverser les prévisions budgétaires, les comptes 2006 devraient être équilibrés. Le problème de trésorerie en fin d'année, récurrent depuis plusieurs années, persiste.

Mise en place et application de la procédure budgétaire et comptable présentée au mois de juin par le trésorier, à compter du prochain comité directeur.

Une réunion financière (trésorier, trésorière adjointe, président de la commission fédérale financière, DTN et directrice administrative) a été fixée au vendredi 28 octobre, avec à l'ordre du jour le budget réalisé 2005 (en cours), le budget prévisionnel 2006 et le règlement financier

*** Plan de développement :**

Le Président insiste sur le fait que les projets du plan de développement doivent être finalisés afin de pouvoir les budgétiser sur 2006 et les concrétiser. Le Ministère attend sa mise en place et les actions l'accompagnant.

La Fédération a aujourd'hui besoin d'un nouvel élan dans les régions, celui-ci passera par la concrétisation de ce plan de développement.

Une réunion de travail regroupant les membres du comité directeur et les présidents de commissions fédérales et nationales est fixée au samedi 5 novembre 2005.

*** Divers**

- Site Internet :

Le nouveau site fédéral devrait voir le jour fin novembre. Un seul webmaster sera chargé de la mise à jour du site. Tous les éléments devront lui être communiqués afin de pouvoir alimenter quotidiennement le site.

- Catégories d'âge :

Le Bureau Fédéral préconisera au Comité Directeur d'harmoniser les catégories d'âge pour le baseball et le softball et de ce fait d'aligner le softball sur le baseball.

- Championnats :

Les championnats baseball et softball ainsi que leurs annexes doivent être obligatoirement homologués lors du comité directeur du mois de novembre.

- CEB :

- Jean -Marie Meurant a été nommé à la commission technique de la CEB.

- Mise en place un championnat d'Europe espoir (-21 ans) qui sera alterné avec le championnat d'Europe senior.

- Labellisation de tournois jeunes :

Labellisation par la CEB du tournoi minimes de Pineuilh. Cette labellisation est valable sur une olympiade. La CEB apporte une aide technique dans la tenue des stages et prend en charge financièrement les formateurs.

Le prochain comité directeur est fixé aux 5 et 6 novembre à Paris.

Clôture du Bureau Fédéral à 16 heures.

**BUREAU FEDERAL
Du 5 novembre 2005**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Patrick Bricaud, Françoise Lassaigne, Dominique Magnin, Jean-Marie Meurant, Alexandre Scherer, Denis-Didier Rousseau.

Excusés : André PARKER

Assistent : Jean-Luc Paturel, Gérard Cros, Olivier Dubaut, Céline Berton, Éric Elsensohn

Ouverture de la séance à 18h15.

*** Appels au Bureau Fédéral:**

- Appel du club du PUC (match de barrage N°2 : PUC 2 / Bois Guillaume - le 23 octobre 2005) :

Le club du PUC fait appel, en date du 28 octobre 2005, à la décision prise par la CNSB à son encontre.

Rappels des faits : la CNSB a sanctionné le PUC par un forfait pour le deuxième match, le club du PUC ayant refusé de jouer le match pour un problème d'arbitre ayant un diplôme de niveau départemental.

Après étude de l'appel, le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision prise par la CNSB pour les raisons suivantes:

- c'est en accord avec la CNSB que la CNAB a désigné cet arbitre de niveau départemental, au dernier moment par manque d'arbitres disponibles, pour le deuxième match.

- l'arbitre en question avait déjà arbitré lors de la saison régulière ces deux mêmes équipes et le club du PUC n'avait pas à l'époque fait appel ou refusé de jouer les matches.

- le premier match, qui s'est déroulé le 22 octobre, a lui aussi été arbitré par une personne ayant un diplôme de niveau départemental.

- Appel du club de Toulouse (match de classement pour la 3^{ème} place : Stade Toulousain / Sénart - 8 et 9 octobre 2005)

Le Stade Toulousain Baseball fait appel au Bureau Fédéral, en date du 27 octobre 2005, pour demander la vérification sur la régularité même du contrat et du statut professionnel du joueur à la date de la petite finale.

Rappels des faits :

Le Stade Toulousain avait demandé à la CNSB d'apprécier le statut de joueur professionnel de Monsieur Geoffrey Freeborn lors des rencontres des 8 et 9 octobre 2005.

La CNSB s'appuie sur la décision du Comité Directeur de la FFBS qui s'était déjà prononcé en juin 2005 sur la qualité de joueur à statut professionnel de Geoffrey Freeborn suite à un appel du Club de Rouen.

De son côté le Président de la Commission Fédérale Juridique a demandé au club de Sénart de lui fournir les bulletins de paie afin de pouvoir apprécier la bonne exécution du contrat.

Les pièces justificatives n'ayant pas encore été reçues par la Commission Fédérale Juridique et devant la complexité de cet appel, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de demander au cabinet d'avocats Fidal d'étudier ce cas afin de déterminer ou non le statut de joueur professionnel de cette personne.

Clôture du Bureau Fédéral à 18h45.

**COMITE DIRECTEUR
Des 5 et 6 novembre 2005**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Denis-Didier Rousseau, Jean-Marie Meurant, Françoise Lassaigne, Jean-Luc Paturel, Dominique Magnin, Gérard Cros, Patrick Bricaud, Alexandre Scherer, Marie De Riols, Olivier Dubaut, Serge Bastien (**uniquement le samedi**) : Serge Bastien

Assistent : Eric Elsensohn, Céline Berton (**uniquement le samedi**) : Virgile Amiot, Christelle Bonavita, Patrick Tugault (matin), Christian Blacher et Williams Casacoli (après-midi)

Excusés : André Parker, Sébastien Viale, Thomas Nagel, Gin Bats

Absents : Christine Frey, Fabien Carrette-Legrand, Sandy Bezault

Samedi 5 novembre 2005

Ouverture de la séance, à 10h30, par Eric-Pierre Dufour.

*** Actualité nationale et internationale :**

- CEB :
Nomination de Jean-Marie Meurant à la commission technique de la CEB

- AFSVFP :
Le Jury d'attribution des prix nationaux du fair play 2005 a décerné à la Fédération un diplôme d'honneur « promotion de l'esprit sportif » sur proposition du conseil d'administration de l'association Française pour un sport sans violence et pour le fair play.

Ce diplôme récompense l'illustration du code sportif

- DTN :
Monsieur Williams Casacoli a réintégré la Direction Technique Nationale au 1^{er} novembre 2005.

*** Approbation des Procès Verbaux :**

- Procès verbal du Bureau Fédéral du 10 septembre 2005 : *approbation à l'unanimité*

Modification à apporter :
p 3 : « décision » : remplacer « le Bureau Fédéral après avoir entendu décide à l'unanimité » par

« le Bureau Fédéral après avoir entendu décide **avec 1 abstention** »

- Procès verbal du Comité Directeur du 10 septembre 2005 :
approbation à l'unanimité

- Procès verbal du Bureau Fédéral du 15 octobre 2005 :
approbation à l'unanimité

Modifications à apporter :

p 1 : « Direction Technique Nationale » : remplacer « Andrew Sallee ne sera pas reconduit dans ses fonctions » par « Andrew Sallee *ne souhaite pas renouveler son contrat* »

p 1 : « Affaires disciplinaires » remplacer « Afin de soutenir messieurs Tugault et Garcia .. » par « afin *de venir en renfort auprès de* messieurs Tugault et Garcia »

*Affiliations / Radiations:

Le Comité Directeur prend acte de la cessation d'activité du club suivant :

074002 Anneck Spiders

Après étude de leur situation, le Comité directeur décide la radiation des Clubs suivants :

073009 Highlanders Drumetaz
095017 Punjab CC
095018 Good Luck Cergy CC

un courrier leur sera adressé avec copie aux Comités et aux Ligues concernés.

Le Comité Directeur décide de l'affiliation définitive des Clubs suivants :

006029 Association Omnisport des Monts d'Azur
097005 United Force Cricket Team
098014 Nord Sport Association
098015 Stade de Koniambo

Le Comité Directeur décide de l'affiliation provisoire du Club suivant :

092020 BC Colombes

Pour tous ces Clubs, le Comité Directeur décide d'assurer leur promotion en les faisant figurer avec tous leurs renseignements techniques et sportifs sur le site fédéral

* Membres du Comité Directeur et du Bureau Fédéral :

- Monsieur Fabien Carrette- Legrand absent non excusé à plus de trois réunions consécutives du Comité Directeur, et n'ayant pas répondu au courrier de demande de positionnement vis à vis de sa responsabilité de membre du Comité Directeur, le Comité Directeur décide à l'unanimité d'appliquer les dispositions du 8^{ème} alinéa de l'article 11 des statuts de la Fédération.

Monsieur Fabien Carrette-legrand perd donc sa qualité de membre du Comité Directeur.

Son poste sera pourvu lors de la plus proche Assemblée Générale.

- Les dispositions de l'article 88 du Règlement Intérieur, reprises dans le Règlement Financier en cours d'élaboration, imposent une double signature pour les dépenses supérieures à un plafond financier déterminé.

La plupart des élus du Bureau fédéral étant de province, il a été demandé à Madame Christine Frey, Secrétaire Général adjoint résidant dans le sud-ouest, dans un but pratique et de fonctionnalité de la Fédération, de bien vouloir démissionner afin de laisser sa place à un élu parisien du Comité Directeur.

Le Comité Directeur ayant pris note de la démission de Madame Christine Frey de son poste de Secrétaire Général adjoint, et la remerciant pour ce geste qui permet à la Fédération de pouvoir

assumer ses obligations sans surcharge de ses coûts financiers, procède à l'élection d'un nouveau Secrétaire Général adjoint.

Monsieur Patrick Bricaud, élu parisien du Comité Directeur, seul candidat est élu par 10 voix pour et une abstention.

* Modifications des textes réglementaires

Règlement Intérieur :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la nouvelle répartition des compétences proposée par la Commission Nationale Sportive Baseball et acceptée par le Comité Directeur entre la C.N.S.B et la Commission fédérale Jeunes :

Article 64 : La Commission Fédérale Jeunes

« Par délégation du Comité Directeur, la Commission Fédérale Jeunes a pour mission de promouvoir et développer une « politique de découverte pour les jeunes relevant des catégories allant jusqu'à celle de cadet incluse :

.../...

« Elle a également pour mission d'assurer l'administration générale des compétitions sportives Poussin, Benjamin, « Minime et Cadet organisées sous l'égide de la Fédération, dans le respect des dispositions du cinquième alinéa de « l'article 73 du présent règlement. »

Article 73 : Les Commissions Nationales Sportives

« De droit, le Président de France Baseball et le Président de France Softball font partie des Commissions relevant de leurs attributions ».

« Par délégation du Comité Directeur, les Commissions Nationales Sportives assurent l'administration générale des « compétitions sportives Senior, **Espoir et Junior** organisées sous l'égide de la Fédération.

« Pour les compétitions Poussin, Benjamin, Minime et Cadet, **la Commission Fédérale Jeunes** assure l'administration « générale des compétitions, relevant de ces catégories d'âge, organisées sous l'égide de la Fédération.

« Ces Commissions peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs aux Commissions Régionales Sportives **et/ou aux « Commissions Régionales Jeunes**, selon la catégorie concernée.

« En particulier, les Commissions Nationales Sportives **et la Commission Fédérale Jeunes**, selon la catégorie concernée : »

La modification du Règlement Intérieur concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

Règlements Généraux :

I/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications à apporter aux Règlements Généraux pour compléter les dispositions modificatives du Règlement Intérieur.

Article 16 : Validité de la Licence.

« La Commission Nationale Sportive concernée **ou la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée peut, après « appel et enquête, invalider une licence délivrée par la Fédération. Dans ce cas, les matchs disputés par le Club et auxquels a « participé le joueur dont la licence est invalidée sont perdus par le Club, sans préjudice des sanctions qui peuvent être prises « contre le joueur et le Club. »

Article 30 : Limite d'Age de Chaque Catégorie.

« Les catégories d'âge sont déterminées :

« Pour le Baseball, par la C.N.S.B. **ou la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée après consultation de la « Direction Technique Nationale. »

Article 36 : Récusation – Pénalités.

« Le Club qui désire récuser un Arbitre pour une rencontre à laquelle il participe, adresse à la C.R.S. pour une rencontre régionale, à la Commission Nationale Sportive concernée **ou à la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée, par le canal de la C.R.S. quand elle existe s'il s'agit d'une rencontre fédérale, une demande écrite et motivée, signée du Président du Club, qui doit parvenir à l'organisme compétent dix jours au moins avant la date de la rencontre, appuyée d'une somme d'un montant défini annuellement par le Comité Directeur, qui est remboursée si la réclamation est reconnue fondée ».

« La Commission Nationale Sportive concernée **ou la Commission Fédérale Jeunes** selon la catégorie concernée, ou les C.R.S., selon le cas, prennent en l'espèce, et après avis de la Commission Nationale Arbitrage concernée des décisions sans recours ».

« La récusation sur le terrain est interdite. »

La modification des Règlements Généraux concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

II/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications à apporter aux Règlements Généraux pour appliquer le parallélisme des formes avec les dispositions de l'article 32 des Règlements Généraux portant sur la définition des règles du jeu.

Article 58 : Publicité.

« Le Club autorisé peut faire mention du nom (slogan, marque, monogramme ou attribut) de son co-contractant à condition « que cette inscription reste dans la norme définie à l'article R 1.11 de la Règle Officielle de Baseball **éditée par la « Fédération. »**

La modification des Règlements Généraux concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

Règlements Généraux des Epreuves Sportives :

I/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 1 et 3.05.01/02 des RGEs Baseball, rendues nécessaires par la modification apportée au Règlement Intérieur sur les nouvelles attributions de la CNSB et de la CFJ.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

II/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 3.01, 15.05.01, 17.05.02, 18.04.01, 20.06, 21.05.01, 21.06, 25.02 et 41.02.01 des RGEs Baseball rendues nécessaires par le parallélisme des formes avec l'article 32 du Règlement Intérieur portant sur la définition de la règle de jeu.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant ces articles, telle qu'elle est

présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

III/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la définition du Championnat Espoir figurant à l'article 4.01.02 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

IV/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 4.10.02 des RGEs Baseball et 4.12.02 des RGEs Softball concernant la seconde notion de barrage.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

V/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées à l'article 6.05.06.01 des RGEs Baseball portant sur les joueurs de l'équipe fédérale.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

VI/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications apportées aux articles 20.01 et 20.03.05 des RGEs Baseball et 20.01 et 20.03.03 des RGEs Softball rendues nécessaires par le parallélisme des formes avec l'article 35 des Règlements Généraux portant sur la définition de l'arbitre officiel.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

VII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications des articles 22, 24, 25, 26 et 27 des RGEs Baseball et Softball incorporant les nouvelles dispositions pour l'exploitation des feuilles de match en trois exemplaires auto imprimants.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

VIII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications des articles 20, 24, 25, 26, 27 et 29 des RGEs Baseball et Softball incorporant la mise en place des envois de certains courrier en recommandé avec accusé de réception.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

IX/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications des articles 35 des RGEs Baseball et 36 des RGEs Softball incorporant les nouvelles possibilités d'homologation des rencontres.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball et Softball concernant ces articles, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

X/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les modifications de l'article 37.07.02 des RGES Baseball incorporant les conditions de qualification pour les barrages d'accession, de relégation ou de maintien.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

XI/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente la mise en annexe 14 des Règles de péréquations baseball à l'article 46.01.02 des RGES Baseball.

La modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball concernant cet article, telle qu'elle est présentée et annexée au présent document, est approuvée par le Comité Directeur.

XII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation présente les nouvelles dispositions des RGES Baseball proposées par la CNSB. Le temps ayant manqué à la réflexion et à la rédaction des ces dispositions, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande au Comité Directeur qui l'accepte que ces points soient traités lors du plus proche Comité Directeur.

XIII/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation n'ayant reçu aucune propositions sportive de modification des annexes des RGES Baseball, les formules de championnat n'ayant pas encore été votées par le Comité Directeur, propose au Comité Directeur qui l'accepte que ces points soient traités lors du plus proche Comité Directeur.

XIV/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation ayant reçu une proposition de modification de l'annexe 2 des RGES Baseball (financière) de la part du Président de la Commission Fédérale Financière, mais ce document n'ayant pas été transmis dans les temps aux membres du Comité Directeur, le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande au Comité Directeur qui l'accepte que ces points soient traités lors du plus proche Comité Directeur.

*** Catégories d'âges 2006 :**

Le Comité Directeur après analyse des avantages et des inconvénients de la modification votée lors du dernier Comité Directeur, et après avoir noté qu'il ne fallait pas confondre les catégories d'âges et l'âge des compétiteurs engagés dans certaines compétitions ne relevant pas des catégories d'âges fixées par la licence (par exemple championnat Espoir regroupant des juniors et des seniors de moins de 22 ans), approuve les catégories d'âges présentées par les Commissions Nationales Sportives pour la saison 2005 – 2006 :

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	1986 et avant	1986 et avant	01/09/1986 et avant
JUNIOR	1987 / 1988 / 1989	1987 / 1988 / 1989	du 01/09/86 au 31/08/90

CADET	1990 / 1991 / 1992	1990 / 1991 / 1992	du 01/09/90 au 31/08/92
MINIME	1993 / 1994 / 1995	1993 / 1994 / 1995	du 01/09/92 au 31/08/94
BENJAMIN	1996 / 1997 / 1998	1996 / 1997 / 1998	du 01/09/94 au 31/08/96
POUSSIN	Né en 1999 et après	Né en 1999 et après	Nés à partir du 01/09/1996

LOISIR : Toutes catégories d'âges

*** Nominations**

Le Comité Directeur vote à l'unanimité les nominations suivantes à la Commission Nationale Sportive Baseball :

Messieurs Emmanuel DUBAUT, Grégory FAGES et Pierre HERCHUELZ.

Le Comité Directeur approuve la nomination du docteur Virgile AMIOT comme Médecin Fédéral National à compter du 1^{er} juin 2005.

*** Etat des Ligues régionales et des Comités départementaux**

I/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation constate que depuis qu'il a délégué le suivi des ligues régionales et comités départementaux, à la demande du Président, aux membres du Comité Directeur chargés d'un secteur géographique, il n'a eu aucun retour sur le travail effectué.

Il remarque que beaucoup de ligues régionales et comités départementaux ne sont toujours pas à jour au niveau administratif, et qu'il convient en priorité d'assurer la régularisation de cet état de fait avant toute mise en place du plan de développement.

Après échange, le Comité directeur décide le retrait de délégation et la dissolution des Comités suivants :

- Comité des Hautes Alpes, Comité du Maine et Loire, Comité du Vaucluse.

Notification de cette décision sera communiquée par les services administratifs fédéraux aux DDJS, aux CDOS, aux Préfectures et aux Conseils Généraux concernés.

II/ Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande que soit mise en œuvre rapidement l'enquête confiée, par le Comité Directeur du 12 mars 2005 au Secrétaire Général et au service juridique de la Fédération, aux fins de récolter les avis des Clubs et des Ligues Régionales concernés, afin d'aider le Comité Directeur à se positionner sur la suite à donner au statut des Comités suivants :

CD Bas-Rhin ; CD Puy de Dôme ; CD Cote d'Or ; CD Aude ; CD Aisne ; CD Charente ; CD Drôme ; CD Haute-Savoie.

III/Comité des Pyrénées Orientales :

Au vu des éléments nouveaux survenus, sur proposition du Président de la Commission Fédérale de la Réglementation, le Comité Directeur décide à l'unanimité le retrait de sa décision du 12 mars 2005, retirant la délégation et prononçant la dissolution du Comité des Pyrénées Orientales, et de tous ses effets.

Le service juridique de la Fédération est chargé de veiller à la régularisation administrative complète de ce Comité.

*** Point Financier :**

Un rappel est fait par le Trésorier, Dominique Magnin, sur la structuration globale de budget fédéral.

Budget décomposé en trois parties distinctes : l'activité internationale, l'activité nationale et la vie fédérale.

Actuellement l'activité internationale est financée à 100% par le Ministère et l'excédent dégagé sur la vie fédérale permet juste de couvrir l'activité nationale.

Le problème de trésorerie que connaît chaque année la Fédération s'est encore vérifié cette année et a même été quelque peu amplifié du fait que la convention d'objectifs ait été signée très tardivement.

Ce manque de trésorerie est évalué à environ 200 000 € en fin d'année. Cela a pour conséquence un échelonnement des règlements par ordre de priorité et un gel de certaines actions prévues en fin d'année.

Le Trésorier insiste sur la nécessité de trouver une solution à ce problème de trésorerie.

Concernant le budget prévisionnel, après une explication sur la manière de remplir les documents, le Trésorier demande à l'ensemble des personnes responsables de projets de retourner leurs budgets prévisionnels pour le 20 décembre 2005 au plus tard.

Le prochain Comité Directeur votera les différents tarifs de remboursement et prix pratiqués par la Fédération.

Règlement Financier :

Le règlement financier proposé aux membres du Comité Directeur est validé à l'unanimité pour soumission à l'Assemblée Générale de mars 2006.

*** Projet Fédéral :**

Le Comité Directeur poursuit son travail sur le plan de développement. Les projets avancent à des rythmes différents et il impératif maintenant de budgétiser et d'établir un échéancier précis pour chacun des projets.

Les fiches synthétiques réalisées par Denis Didier Rousseau reprennent l'ensemble des travaux réalisés par les 5 groupes de travail depuis leur constitution.

Concernant le projet « nouveaux clubs », le Comité Directeur décide par *11 voix pour et 2 abstention* qu'à partir de 2006, tout nouveau club qui se créera se verra proposer un « forfait création » de 200 € comprenant, l'affiliation, la cotisation et 20 licences.

En contre partie de cette mesure, la Fédération ne fournira plus de paquetage au nouveau club et l'aide financière de 200€ aux ligues disparaît, son application n'ayant jamais été effective.

Dimanche 6 novembre 2005

*** Résultats sportifs nationaux 2005 :**

Baseball :

Championnats de France Seniors :

Elite :

Champion de France : Rouen Baseball 76

Vice Champion de France : les Lion's baseball club de Savigny sur Orge

Troisième (provisoire) : Templiers ASP Savigny - Lieusaint

Nationale 1 :

Champion de France : Les Jimmer's de St Lô

Vice Champion de France : Paris Université Club (2)

Nationale 2 :

Champion de France : Les Barracudas de Montpellier Castelnau (2)

Vice Champion de France : Grenoble

Troisième : Les Gothics de Chevry 2

Qualifications européennes

coupe des champions (groupe B): Rouen

coupe des vainqueurs de coupe (A) : Savigny sur Orge

coupe CEB (A) : *Sénart (provisoire)*

C'est au tour de la France d'organiser la coupe CEB en 2006.

Le club de Sénart a prévenu la Fédération qu'il ne pourrait pas organiser cette compétition. Au cas où l'appel du club de Toulouse aboutirait et donc où le Stade Toulousain Baseball se verrait attribuer la 3^{ème} place de l'élite, ce club se positionne pour l'organiser.

Tenue des Championnats de France Seniors :

Le Président de la CNSB tient à souligner une grande disparité sur le sérieux des clubs.

Grande satisfaction concernant le déroulement de la Nationale, pas de problème particulier rencontré en Nationale 2.

Les différents appels des clubs au cours de la saison sportive, suite aux décisions de la CNSB, ont été traités soit par le Bureau Fédéral soit par le Comité Directeur.

L'arbitrage continue à poser des problèmes. Les clubs ne sont pas satisfaits car les provisions d'arbitrage sont relativement élevées (4 000 € en élite et 2 000 € en N1) et le service attendu n'est pas rendu. Plus de 80 matchs en élite et N1 ont été arbitrés par un seul officiel. De plus, les clubs ne respectent pas les obligations quant à la nomination des arbitres.

Le problème concernant l'arbitrage et le scoring est assez profond car des formations sont dispensées mais cela ne se traduit pas sur les terrains du fait que la plupart des personnes formées sont elles-mêmes sur les terrains pour jouer.

Validation par le Comité Directeur des Championnats N1 et N2.

Validation provisoire de l'élite en attendant la décision qui sera prise suite à l'appel du club de Toulouse sur la qualification d'un joueur de Sénart.

Championnats de France Jeunes :

Minime :

Champion de France : Les Cougars de Montigny

Vice Champion de France : Saint Germain en Laye

Troisième : Paris Université Club

(8 équipes inscrites : 1^{er} tour sur 2 plateaux et 2^{ème} tour avec 1 plateau de 4 à Limoges)

Cadet :

Champion de France : Les Cougars de Montigny

Vice Champion de France : Paris Université Club

Troisième : Pitcher's Club de Pineuilh

(16 équipes inscrites : 1^{er} tour sur 4 plateaux de 4 et 2^{ème} tour sur 1 plateau à St Just St Rambert)

Junior :

Champion de France : Les Cougars de Montigny

Vice Champion de France : Paris Université Club

Troisième : Les Chevaliers de Beaucaire

(6 équipes inscrites : 2 plateaux de 3, tour final à

Montigny)

Tenue des championnats de France Jeunes:

Les championnats se sont bien déroulés dans l'ensemble avec un bon niveau de jeu et une bonne organisation sur les différents sites des compétitions.

Il est tout de même à noter un problème rencontré lors du deuxième tour cadet où l'arbitrage n'a pas été à la hauteur du niveau de jeu.

Validation par le Comité Directeur des Championnats de France Jeunes

Softball :

Masculin (4 équipes inscrites) :

Champion de France : Panthères de Pessac
Vice-Champion de France : Baseball Club de France
Troisième : Eysines Raiders

Féminin (5 équipes inscrites) :

Champion de France : Nice Cavigal
Vice Champion de France : Broken Arms Team Softball
Troisième: Baseball Club de France

Mixte(5 équipes inscrites) :

Champion de France : A.S Brévannes les Caribous
Vice-Champion de France : Les Dragons de Ronchin
Troisième : French Cubs Baseball et Softball Club Chartrain

Qualifications européennes :

coupe d'Europe des clubs champions (A) : Nice
coupe d'Europe des vainqueurs de coupe (B) : BAT
Coupe d'Europe mixte balle lente : Limeil-Brévannes

Le club de Pessac, champion de France en masculin n'est pas qualifié pour la coupe d'Europe correspondante, suite à une décision d'un précédent Comité Directeur, les conditions d'engagement de championnat n'ayant pas été remplies.

Tenue des championnats :

Difficultés pour respecter les obligations d'engagement en phases finales.

Le softball fonctionne par candidature quant à l'organisation des phases finales ; il faudra à l'avenir être plus rigoureux et vigilant pour l'attribution des compétitions.

Cricket :

Senior :

Champion de France : Nallur Stains
Vice-Champion de France : Dreux Cricket Club
22 équipes inscrites : 1 poule sud est, 1 poule sud ouest, 2 poules nord

- de 15 ans :

Champion de France : Dreux Cricket Club
Vice-Champion de France : Cabris Cricket Club
Troisième : Château de Thoiry Cricket Club
12 équipes participantes : 1^{er} tour : régional / 2 tour : plateau final de 4 équipes

Tenue des championnats :

Les championnats sont à perfectionner.

Plusieurs clubs évoluent avec des joueurs non licenciés et donc l'accent sera mis sur la régularisation de ces clubs.

L'action entreprise par France cricket sur l'information auprès des clubs de cricket quant à la nécessité de licencier les joueurs depuis deux ans porte ses fruits. Ainsi le nombre de licenciés cricket a doublé durant cette période.

*** Filière de Haut Niveau :**

Présentation du projet de la filière de haut niveau 2005 - 2009 déposée auprès du Ministère des Sports.

Le DTN, Eric Elsensohn, présentera pour validation la filière au service du Ministère le 17 novembre 2005

Les points clés de la nouvelle filière Baseball :

- Deux pôles France Jeunes nord (évolution du Pôle espoirs de Rouen) et sud avec le transfert du pôle France Jeune au CREPS de Toulouse.
- Équipe fédérale composée de 2 groupes nord et sud participant à un championnat inter pôles
- Dispositifs d'entraînement régionaux labellisés par la FFBS
- Labellisation des clubs
- Formation des joueurs et des cadres
- Suivi des sportifs de haut niveau
-

Les perspectives pour la filière softball :

- création d'une action interrégionale
- redéfinition du processus d'accès au haut niveau
-

Les membres du Comité Directeur souhaitent que la DTN soit très vigilante sur la délocalisation du pôle France Insep dans le sud afin que les problèmes identifiés de longues dates ne se reproduisent pas. Il ne doit plus y avoir de « passe droit » en fonction du club d'appartenance du joueur.

*** Championnats 2006 :**

Baseball :

Proposition d'une nouvelle formule de championnats par la CNSB :

Objectif : améliorer le niveau de jeu et la compétitivité de nos équipes nationales en Europe, proposer un nouveau maillage du paysage « baseballistique » français par la refonte des championnats, élargissement de l'élite et une nouvelle N1B.

Après discussion, les membres du Comité Directeur *vote par 7 voix pour et 3 abstentions* la formule de championnat suivante :

Elite :

1 poule de 9 équipes (contre 8 en 2005)
Play-off avec les 6 meilleures équipes
½ finales et finale en 5 manches
Barrage pour les équipes classées de 7 à 9 avec chaque 1^{er} des poules de N1A.

Les joueurs des Pôles France participeront avec leur équipe de club à l'ensemble du championnat élite (nationale 1A après accord du DTN). Trois conditions sont à remplir (à inclure dans le règlement sportif des compétitions Baseball) :

Un minimum de jeu défini par la DTN en concertation avec les clubs et lissé sur la saison régulière.

Identifier des créneaux dans le calendrier des championnats nationaux pour permettre à ces joueurs de participer à des rencontres internationales avec l'équipe fédérale ;

Définir les sanctions pour les clubs ne remplissant pas ces règles.

- Nationale 1 A :
 - o 21 équipes réparties géographiquement en 3 poules (contre 20 en 2005)
 - o Saison régulière de 24 matchs
 - o Barrage avec les équipes de 7 à 9 de l'élite pour chaque 1^{er} de poule
 - o Système de play-down par poule avec les 6 dernières équipes qui descendent en N1B
 - o Matches de 2 X 9 innings
 - o Battes en bois ou composite
- Nationale 1 B :
 - o 4 poules de 6 équipes
 - o Toutes les équipes de l'élite doivent avoir une équipe réserve soit en N1A soit en N1B
 - o 18 équipes régionales parmi les meilleures choisies sur dossier
 - o Système de play-off (3 premiers de chaque poule)
 - o Système de play-down (3 derniers de chaque poule)
 - o Plateau avec 4 meilleures équipes
 - o Matches de 2 X 7 innings
- Championnats régionaux :
 - o Uniformisation des championnats régionaux
 - o Véritable homologation des championnats par la CNSB
 - o Minimum de 20 matchs régionaux

Softball :

Le principe des championnats de France restera le même à savoir des championnats régionaux qui permettront d'accéder aux phases finales nationales.

Objectifs :

- repérer des bassins de pratique sur lesquels s'appuyer pour créer des championnats régionaux
- organiser des compétitions nationales qui soient « plus spectacles »
- essayer d'assurer un minimum de 8 équipes sur chaque phase finale
- augmenter le nombre de participants et le nombre de matchs.

Championnats Jeunes :

Propositions de la Commission Fédérale Jeunes

- championnats benjamin et minime : formule de championnat calquée sur le rythme scolaire pour 2006.
Validés par le Comité Directeur à l'unanimité.
- Championnat cadet :
 - championnat Open : *validé par le Comité Directeur à l'unanimité*
 - championnat calqué sur la saisonnalité scolaire : 4 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour
Par conséquent le championnat cadet restera identique pour 2006.

*** Divers :**

- altercation verbale lors de la finale élite à Rouen :

Le manager du Club de Rouen, Monsieur Robin ROY, a tenu des propos virulents et injurieux envers le Président de la Fédération et l'entité fédérale, du fait que le Comité Directeur de la FFBS ait rejeté l'appel de Rouen au mois de septembre.

Devant cette attitude, le Comité Directeur demande à l'unanimité que Monsieur Roy passe devant la commission de discipline pour répondre de ses actes.

- Assemblée Générale :

Le Comité Directeur fixe au samedi 18 mars l'Assemblée Générale ordinaire 2006.

- Softball :

Il est demandé que dans les RGEs, la règle des 3 mutés soit uniquement appliquée au baseball et pas au softball.

Lors du prochain Comité Directeur, ce dernier devra se prononcer sur le système des péréquations softball.

- Bilans financiers des manifestations :

A ce jour, la Fédération est toujours dans l'attente de :

- bilan du Challenge de France de la part du Stade Toulousain de Baseball
- Bilan des Interligues Baseball de la part de la Ligue d'Aquitaine
- Bilan du Baseball Open de France de la part de Yann Couvant

Le prochain Comité Directeur est fixé au dimanche 18 décembre 2005.

Séance levée à 18h15



2005

Fédération Française de Baseball & Softball

2005

N8

PROCES VERBAUX

Décembre 2005

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**BUREAU FEDERAL
Du 1^{er} décembre 2005**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Patrick Bricaud, Jean-Marie Meurant, André Parker (par téléphone).

Excusés : Dominique Magnin, Françoise Lassaigne, Denis Didier Rouseau

Absent : Alexandre Scherer

Assistent : Olivier Garcia, Céline Berton

Ouverture de la séance à 19 heures.

Bureau Fédéral réuni par conférence téléphonique afin de traiter l'appel du Stade Toulousain de Baseball (match de classement pour la 3^{ème} place : Stade Toulousain / Sénart)

Cet appel avait été traité en partie lors du Bureau fédéral du 5 novembre 2005. Le Bureau avait alors décidé à l'unanimité de prendre conseil auprès du cabinet d'avocats Fidal afin de se prononcer sur le statut de joueur professionnel de Monsieur Freeborn.

Les conclusions du Cabinet d'avocats Fidal ont été les suivantes :

« En l'état actuel des règlements applicables de la FFBS, doivent être considérés comme professionnels les joueurs de baseball exerçant leur activité moyennant rémunération et dans un lien de subordination à l'égard de leur club, quelles que soient la nature (CDD, CDI, contrat verbal ou écrit ...) et les dispositions de leur contrat de travail. »/.....

« S'agissant de la solution à donner au litige, la seule question restant en suspens est celle de savoir si le joueur était encore salarié de l'AS Plessis Savigny le Temple à la date des matches litigieux. »/.....

« Le Bureau Fédéral doit donc demander à l'AS Plessis Savigny le Temple de produire pour la date d'audition des parties tous les bulletins de paie de M. Freeborn, pour vérifier si celui-ci a été payé au titre de la période du 1^{er} au 16 octobre 2005.

« A défaut, sa qualification ne pourra être jugée régulière au regard de l'article 31.01 des RGES.

« L'AS Plessis Savigny le Temple ne saurait être fondé à soutenir, au regard à la rédaction du contrat, que le joueur aurait disputé les matches litigieux pendant son congé sans solde ; seule une rémunération versée au titre du mois d'octobre 2005 peut faire foi de la qualité de joueur professionnel de M. Freeborn à la date des matches litigieux »

Suite à ces conclusions, la Fédération a demandé au club de Savigny le Temple de lui fournir les bulletins de paie couvrant toute la période du contrat de travail et ce pour le mercredi 23 novembre dernier délai.

Ces bulletins ont été réceptionnés au siège de la Fédération dans le délai imparti.

A la lecture des bulletins de paie, un problème est apparu : la fiche de paie du mois d'octobre (du 1^{er} au 16 octobre) indiquait un montant net à payer de 0 € Malgré tout une régularisation était clairement indiquée sur ce même bulletin de paie.

Renseignements pris auprès du Président du club de Savigny le Temple et auprès de l'association émettrice des bulletins de paie, il s'est avéré que Monsieur Freeborn avait été en congé sans solde une partie du mois d'août bien qu'il ait perçu 100% de son salaire pour ce même mois.

La régularisation de salaire n'est pas intervenue sur le bulletin de paie du mois de septembre mais sur celui du mois d'octobre.

Renseignements pris auprès du Cabinet d'experts comptables de la Fédération, cette régularisation peut se justifier, l'essentiel étant que cette régularisation soit clairement identifiée sur le bulletin de paie.

De plus, afin d'avoir tous les éléments nécessaires en sa possession pour traiter cet appel, la Fédération s'est procurée l'attestation de travail indiquant la période pour laquelle Monsieur Freeborn. Cette période courait du 1^{er} mars 2005 au 16 octobre 2005.

Tous ces éléments ont donc conduit le Bureau Fédéral à rejeter à l'unanimité l'appel de Toulouse et donc de maintenir le Club de Savigny le Temple à la troisième place du championnat élite 2005, place qualificative pour la coupe d'Europe CEB.

Clôture du Bureau Fédéral à 19h20.

Suite à la conférence téléphonique, le Président, Eric-Pierre Dufour, a laissé un message sur la boîte vocale de Monsieur Alexandre Scherer, membre du Bureau et du Club de Toulouse afin de lui signifier la décision du Bureau Fédéral et lui laisser la possibilité d'appeler à la Fédération afin de défendre les intérêts de Stade Toulousain de Baseball.

Les membres du Bureau présents ont attendu jusqu'à 19h45 au cas où Monsieur Scherer se manifesterait.

**COMITE DIRECTEUR
Du 18 décembre 2005**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, André PARKER, Jean-Marie MEURANT, Dominique MAGNIN, Françoise LASSAIGNE, Patrick BRICAUD, Marie DE RIOLS, Gin BATS, Gérard CROS, Olivier DUBAUT, Jean-Luc PATUREL (arrivée vers 11h00), Sébastien VIALE.

Assistent : Eric ELSSENHORN, Serge MAKOUCHETCHEV, Jean-Sébastien MENIGOZ, Olivier GARCIA.

Excusés: Denis-Didier ROUSSEAU, Christine FREY, Sandy BEZAULT, Thomas NAGEL, Serge BASTIEN.

Absent: Alexandre SCHERER.

Ouverture de la séance vers 10h20 par Eric-Pierre DUFOUR.

***Affaires en cours :**

-appel du Stade Toulousain Baseball suite à la décision du Comité Directeur :

Le Bureau Fédéral saisi de l'appel par Stade Toulousain a rejeté les prétentions du Club. Le Bureau s'est appuyé sur les conclusions du cabinet FIDAL. Il était recommandé afin de considérer Monsieur FREEBORN comme joueur professionnel, d'obtenir du Club des Templiers de Sénart les bulletins de paie de Monsieur FREEBORN couvrant la période pour laquelle il jouait le Championnat de France Elite. Ces documents ayant été fournis dans les délais, le Bureau s'est prononcé favorablement au statut de joueur professionnel de Monsieur FREEBORN.

Le Président de la Fédération rappelle les méthodes inacceptables que Monsieur Alexandre SCHERER a employé durant le traitement de l'affaire : appels téléphoniques à Me PROVOST, au joueur FREEBORN (au Canada à ce moment là).

Suite à cette affaire, Monsieur Alexandre SCHERER a souhaité démissionner du Bureau Fédéral. Un poste de Vice-Président est par conséquent vacant, il devra être pourvu lors du prochain Comité Directeur de la Fédération.

Par ailleurs, suite au Comité Directeur des 5 et 6 novembre, il avait été demandé à la Commission Fédérale Juridique de préparer un contrat de joueur professionnel type que les Clubs seront tenus d'appliquer.

Ce contrat est rédigé, il devra (sous réserve de modifications) être présenté à la Commission Fédérale de la Réglementation avant son vote par le Comité Directeur de la Fédération.

-actualités internationales :

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que l'I.B.A.F souhaite revenir sur le vote qui s'est tenu en juillet 2005 actant l'exclusion du Softball et du Baseball aux Jeux Olympique de Londres en 2012.

L'I.B.A.F soutient que pour chaque Jeux Olympiques, 28 disciplines doivent être représentées. Lors de la session du C.I.O en juillet, deux disciplines sont sorties du programme de 2012, mais aucune nouvelle n'est entrée. Il y a donc encore deux disciplines qui doivent rentrer dans le programme olympique. L'I.B.A.F souhaite un nouveau vote pour réintégrer le Baseball. Ce vote devrait intervenir à Turin lors de la 118^{ème} session du C.I.O du 8 au 10 février 2006.

-formules du Championnat :

Le Président de la Fédération rappelle qu'on ne peut pas revenir sur les formules du Championnat votées lors du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005.

Monsieur Gérard CROS missionné pour représenter les Clubs de l'Elite suite à la réunion qui s'est tenue le 17 décembre 2005 à l'I.N.S.E.P, informe les membres du Comité Directeur que les clubs auraient souhaités être consultés avant les modifications de la Commission Nationale Sportive Baseball (C.N.A.B).

Le Président de la Fédération décide que la question relative aux Championnats Baseball sera discutée dans l'après-midi ; Monsieur Gérard CROS étant invité à énoncer les revendications/propositions des Clubs Elite.

Le Directeur Technique National rappelle que la question des Championnats aurait dû faire l'objet « d'une réflexion collective » entre la C.N.S.B et les Clubs.

-filière de Haut Niveau :

Le Directeur Technique National informe les Membres du Comité Directeur que la filière de Haut Niveau présentée le jeudi 15 décembre a été validée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

-réunion Cabinet Comptable :

Le Président et le Trésorier Général de la Fédération informent les Membres du Comité Directeur que s'est tenue cette semaine une réunion avec le Cabinet Comptable. Un constat a été établi : le manque de trésorerie.

Patrick BRICAUD estime qu'en tant que Président de la Commission Fédérale Financière, il aurait souhaité être invité à participer à cette réunion.

***Approbation des Procès Verbaux :**

-procès verbal du Bureau 5 novembre 2005 :

Le procès verbal du Bureau du 5 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

-procès verbal du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005 :

Le procès verbal du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

Marie DE RIOLS demande si les bilans des Interligues et du Challenge de France ont été transmis à la Fédération. A ce jour, seul celui des Interligues est parvenu au siège de la Fédération.

Le bilan du Challenge de France doit être transmis très prochainement.

Le Trésorier de la Fédération souhaiterait que soit modifié le nom de « Broken Arms Team Softball » par « B.A.T Paris ».

Gin BATS mentionne le cas du Club de Pessac et de sa participation en Coupe d'Europe masculine de Softball.

Le Président de la Fédération promet de revenir sur ce sujet au cours du Comité Directeur.

-procès verbal du Bureau du 1^{er} décembre 2005 :

Le procès verbal du Bureau du 1^{er} décembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

***Affiliations:**

Le Comité Directeur de la Fédération vote à l'unanimité l'affiliation définitive du Baseball Club de Colombes sous le numéro : 092020.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'affiliation des Clubs suivants :

-DUC Baseball « Red Dragons » sous le numéro 021006 ;

-Catalan Baseball Softball Club sous le numéro 066011

***Radiations :**

Les Clubs d'Alès (030011) et de l'ASPTT Narbonne (011002) mis en sommeil suite à la décision du Comité Directeur du 10 septembre 2005 ont été radiés à l'unanimité pour non paiement de leur cotisation 2005.

***Etat des Comités Départementaux**

Suite à la demande de la Commission Fédérale de la Réglementation au cours du Comité Directeur des 5 et 6 novembre 2005, une enquête était souhaitée sur les Comités Départementaux suivants :

-CD Bas-Rhin ;

-CD Puy de Dôme ;

-CD Côte d'Or ;

- CD Aude ;
- CD Aisne ;
- CD Charente ;
- CD Drôme ;
- CD Haute-Savoie.

Contact pris auprès des Présidents de Ligue concernée, en est ressorti les éléments suivants :

-certains Comités Départementaux n'existent plus : CD Charente, CD Drome. Le seul club du département (Valence Drom's ; 026002) ne semble pas avoir d'existence effective non plus. Le Président de la Ligue Alain RICHARD doit se rapprocher des derniers membres connus de ce club ;

-certains Comités Départementaux sont « en sommeil » : CD Puy de Dôme, CD Bas-Rhin bien que pour ce dernier des liens existent toujours avec le Conseil Général ;

Enfin en concertation avec Williams CASACOLI, Responsable du développement au sein de la Direction Technique Nationale, il a été convenu qu'il se rapproche des Clubs de Côte d'Or pour réactiver le Comité Départemental suite à l'affiliation du DUC.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité de prononcer le retrait de délégation et la dissolution des Comités suivants :

- CD Drome ;
- CD Charente.

Notification de cette décision sera communiquée par les Services administratifs de la Fédération aux DDJS, CDOS et Conseils Généraux, et la Ligue concernée.

***Entente :**

Suite à une demande d'entente entre les Clubs du Speed Baseball de Thiais (094008) et l'Alliance Sportive Brévannaise (094004) pour le Championnat de Baseball National A1, le Comité Directeur en application de l'article 5 des Règlements Généraux de la Fédération vote à l'unanimité d'accorder cette entente.

Notification sera faite aux clubs concernés par le Secrétaire Général et les Services de la Fédération.

***Assimilation :**

Une demande d'assimilation a été demandée auprès du Bureau de la Fédération pour Marc BOUCHARD. Aucun Bureau n'ayant été convoqué, ce cas a été traité au cours du Comité Directeur.

En vertu de l'article 12 des Règlements Généraux Monsieur BOUCHARD s'est vu accordé sa demande « d'assimilé français » puisqu'il était licencié au sein d'un club affilié depuis cinq ans accomplis :

- 2001 : Cergy (095004) ;
- 2002 : Compiègne (060003) ;
- Depuis 2003 : Cherbourg (050006).

Notification sera faite au joueur et au club par le Secrétaire Général et les Services de la Fédération.

***Propositions de modification des Règlements Généraux et Règlements Généraux Epreuves Sportives Softball :**

-proposition modifications des Règlements Généraux de la C.N.S.S :

Sur proposition de la Commission Fédérale de la Réglementation, il est soumis la possibilité de déréglementer le nombre de mutés et prêtés pour l'activité Softball (modification de l'article 24 des Règlements Généraux pour l'activité Softball).

Sébastien VIALE estime que cette modification est une étape supplémentaire vers la suppression des prêts et mutations en Softball

La proposition est votée à la majorité des membres (9 voix contre 2).

La séance est levée à 12h30. La reprise du Comité Directeur se fera à 14h00.

Reprise du Comité Directeur à 14h00.

-proposition modifications R.G.E.S Softball de la C.N.S.S :

Sur proposition de la Commission Nationale Sportive Softball, il est soumis au vote du Comité Directeur des dispositions ayant pour objet de dissocier la réglementation actuelle :

- la partie vraiment réglementaire (RGES Softball) ;
- la partie portant sur les compétitions proprement dites et qui servira de règlement sportif de la C.N.S.S, les Ligues et Comités Départementaux, les formules, etc...(RPESNS).

-règlements Généraux des Epreuves Sportives de Softball :

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball

Un problème est soulevé sur les « droits d'enregistrement » (page 28), pour ce qui concerne les paiements des :

- Homologation préliminaire d'un Championnat Régional :
 - 80€: catégorie Senior ;
 - 40€autres catégories ;
- Homologation préliminaire d'un Championnat Départemental :
 - 60€: catégorie Senior ;
 - 20€: Autres catégories.

Ce point fait l'objet d'un vote spécifique des Membres du Comité Directeur : 8 voix contre, 2 abstentions, 2 pour. Cette disposition est rejetée à la majorité des membres du Comité Directeur.

Par ailleurs, Gin BATS propose d'introduire une disposition qui sanctionnerait un Club qui n'a pas d'arbitre Softball (pénalité financière).

-règlements Particuliers des Epreuves Sportives Nationales de Softball (saison 2006) :

Le Comité Directeur (11 voix pour et 1 abstention) adopte le Règlement Particulier des Epreuves Sportives Nationales de Softball pour la saison 2006.

Les décisions relatives aux modifications des Règlements Softball seront communiquées auprès des Ligues Régionales pour diffusion auprès des Clubs dépendant de leur ressort territorial.

Le vote de ces nouvelles dispositions entraîne *de facto* l'abrogation des textes suivants :

- Règlement des Compétitions Softball 2005 ;
- Calendrier des Compétitions Softball 2005 ;
- Cahier des Charges « Organisateur Softball 2005 ».

***Propositions de modifications des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :**

-propositions modifications des R.G.E.S Baseball et de ses annexes de la Commission Fédérale de la Réglementation :

Ces propositions sont votées à l'unanimité par les Membres du Comité Directeur. Néanmoins, la disposition **6.05.08.01** doit être ajoutée au sein des Règlements Généraux.

-propositions modifications R.G.E.S Baseball de la C.N.S.B :

Ces propositions sont votées à l'unanimité à l'exception :
-de l'article 17.06 relative au batteur désigné. Cette disposition doit être conservée.
-de l'article 30.05.01, le nombre de rencontres pour la qualification d'un joueur aux phases finales reste à 1/3.

***Balles Officielles :**

Le comité Directeur adopte à l'unanimité les Balles Officielles proposées par la C.N.S.B. Sont considérées Balles Officielles Baseball pour la saison 2006:

- RAWLINGS R100 ;
- RAWLINGS R200 ;
- BENSON LGB1 ; (Balle recommandée par la Fédération Française de Baseball et Softball)
- BENSON LGB2;
- BENSON LGBS;
- BARNETT OL-1;
- DIAMOND DOL A;
- COVEE DIAMOND CD 1010;
- COVEE DIAMOND CD1

Aucune Balle Officielle n'a été présentée par la Commission Nationale Sportive Softball. Un rappel du partenariat liant Forelle et la Fédération Française de Baseball et Softball est rappelé au Président de la C.N.S.S sur la balle de Softball BENSON LGB12Y.

Communication sera faite de cette décision sur le Site Internet de la Fédération.

***Plan de développement :**

-avancement des travaux relatifs au nouveau Site Internet de la Fédération

Jean-Sébastien MENIGOZ, Responsable de la Communication et des Projets Fédéraux présente une maquette du nouveau Site Internet de la Fédération. Cet outil doit avoir pour but d'accroître quantitativement et qualitativement la communication entre les membres et les personnes souhaitant obtenir des informations sur les disciplines gérées par la Fédération.

Patrick BRICAUD intervient pour savoir si un lien pourra être présent sur ce Site afin d'aller sur le Site de « l'aide à la création de Clubs » dont Messieurs PARKER, BRICAUD et BEZAULT alimentent les pages. Cette situation est tout à fait réalisable.

Jean-Sébastien MENIGOZ informe les Membres du Comité Directeur de l'existence d'un lien leur permettant de voir la maquette du nouveau Site Internet :
<http://dev.pixup.com/megasport/default.asp>

***Propositions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball :**

Dans le cadre de la réorganisation de la Commission Nationale Arbitrage Baseball, Monsieur Serge MAKOUCHETCHEV présente les travaux réalisés avec Messieurs MEURANT, LEJEUNE et BLACHER.

Le Président de la Fédération remercie et salue le travail effectué par la Commission Nationale Arbitrage Baseball. Il souligne que ce type de travail n'avait jamais été aussi bien fait par la C.N.A.B.

Quelques points doivent cependant être précisés ou modifiés :
-le budget doit être précisé,
-la classification des arbitres est différente de celle prévue dans les Règlements Généraux de la Fédération (article 33 des

Règlements Généraux). Cette différence impliquera une modification des Règlements Généraux afin que la réalité du terrain soit en accord avec les textes.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité ces propositions, sous réserve des modifications et aménagements précisés ci-dessus.

***Tarifications 2006 :**

-Modification de la tarification de l'assurance fédérale :

Sur proposition du Président de la Fédération, il est soumis au vote du Comité Directeur le passage à une tarification unique de l'assurance proposée par la Fédération dans le cadre du contrat la liant avec GPA.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification, l'assurance fédérale sera pour la saison 2006 d'un montant de 2,50€quelque soit le type de pratique et/ou la catégorie d'âge.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité cette nouvelle tarification.

-Indemnités 2006 :

Le Comité Directeur de la Fédération vote à l'unanimité les indemnités suivantes :

- Les indemnités Scorage restent inchangées par rapport à 2005 :
- scoreur national : 40€;
- scoreur régional : 31€;
- scoreur départemental : 19€

Les indemnités Arbitrages seront votées lors du prochain Comité Directeur, lorsque la C.N.A.B aura finalisé le budget du projet présenté aux Membres du Comité Directeur.

Les Equipes de France : les indemnités du staff médical restent les mêmes pour l'année 2006 :
Médecins : 100€par jour ;
Kinésithérapeutes : 100€par jour.

Le Président de la Fédération rappelle que ces indemnités étaient autorisées pour combler le manque à gagner qu'un membre du staff médical pouvait avoir lorsqu'il se déplaçait avec les Equipes de France.

Cette position pourrait évoluer si un des membres du staff médical était salarié (cumul de rémunération).

Les indemnités pour les membres des staffs techniques feront l'objet de discussions plus abouties au cours du premier trimestre 2006 notamment sur leur montant, la forme juridique à employer.

Les tarifs de remboursement (hébergement, repas, frais kilométriques, péages) sont inchangés pour la saison 2006 :
-téléphone portable (pour les bénéficiaires de la flotte ORANGE) : 30€sur la Convention d'Objectif, 30€sur les fonds propres.

Par ailleurs certaines Commission Fédérales bénéficieront d'un remboursement de 30€: C.N.A.B, C.F.S.S, C.N.S.B, C.F.M;

-abonnement Internet : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération ;

-restauration déjeuner : les Membres de la Direction Technique Nationale présents au siège fédéral (soit 4 personnes) bénéficieront de chèques déjeuners de 3€ pris sur les fonds propres de la Fédération.

-consommables informatiques : aucun remboursement ne sera fait par la Fédération.

***Championnat de France Masculin Softball/Participation des Panthères de Pessac en Coupe d'Europe :**

Suite aux nombreuses demandes de Sébastien GUIDONI, Président du Club des Panthères de Pessac, les Membres du Comité Directeur de la Fédération accepte à titre exceptionnel ; la participation du Club Champion de France Masculin de Softball à la « European Cup Men 2006 » organisée par la Fédération Européenne de Softball (9 voix pour, 3 abstentions).

Les membres du Comité Directeur reviennent sur leur décision des 5 et 6 novembre 2005 n'autorisant pas Pessac à participer à la Coupe d'Europe car les conditions d'engagement (nombre minimum de matchs joués) n'avaient pas été remplies.

Notification sera adressée au Club concerné par le Secrétaire Général et les services de la Fédération.

***France Cricket :**

-Convention France Cricket-Fédération Française de Baseball et Softball :

Le Président de France Cricket présente la convention qui liera prochainement la Fédération et France Cricket. Elle sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006.

Les Membres du Comité Directeur votent à l'unanimité les conditions financières de cette convention, et notamment les répartitions entre la Fédération et France Cricket des produits des :

-cotisations (60% pour la Fédération ; 40% pour France Cricket) : la Fédération reversant à France Cricket 40% de l'ensemble du produit des cotisations des Clubs de Cricket affiliés à la Fédération ;

-licences (30% pour la Fédération ; 70% pour France Cricket) : la Fédération reversant 70% de l'ensemble du produit des licences à France Cricket ;

-prêts et mutations : une part des produits, mutations, mutations extraordinaires et prêts de joueurs Cricket sera reversée par la Fédération à France Cricket à hauteur de 40%.

-Catégories d'âge Cricket saison 2006 :

Sur proposition du Président de France Cricket et du Directeur Technique Cricket, les membres du Comité Directeur votent à l'unanimité les catégories d'âge suivantes :

CATEGORIES	ANNEES CORRESPONDANTES
SENIORS	1985 et avant
JUNIORS	1986/1987/1988/1989
CADETS	1990/1991/1992
MINIMES	1993/1994/1995
BENJAMINS	1996/1997/1998
POUSSINS	Nés en 1999 et après

***Championnats de Baseball 2006**

-Championnat Elite

Monsieur Gérard CROS intervient au nom des Clubs Elite qui l'ont missionnés (à l'exception du Stade Toulousain Baseball et de Saint-Lô Jimmer's non présents) suite à la réunion qu'ils ont tenu à l'initiative de la Direction Technique Nationale le samedi 17 décembre à l'I.N.S.E.P.

Monsieur CROS informe que les techniciens estiment les formules proposées peu appropriées. Il rappelle que les Clubs Elite n'ont pas été consultés avant la refonte de ces Championnats.

Le Président de la Fédération rappelle que les Clubs d'Elite désertaient les réunions organisées les années précédentes par la Fédération et la C.N.S.B.

Monsieur CROS énonce les principales critiques des nouvelles formules de Championnat :

- augmentation du budget des Clubs de près de 50% ;
- pas de journée de report ;
- système des play-down peu convaincants ;
- longueur du Championnat ;
- manque de ressources humaines (arbitres, scoreurs) ;
- manque de concertation.

Il souligne que les Clubs ne sont pas contre l'intégralité des formules du Championnat Elite 2006, certains éléments étant même très satisfaisants. Les Clubs estiment que ce type de formule est trop soudain.

Il estime que tout pourrait rentrer dans l'ordre au cours d'une réunion qui se tiendrait le 7 janvier 2006.

Les Clubs s'engagent de leur côté à intégrer davantage les Commissions Fédérales : C.N.S.B, C.N.A.B, C.F.S.S.

Les Membres du Comité Directeur votent à l'unanimité la tenue de cette réunion, et précisent que les Clubs devront avoir des documents finalisés et structurés.

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball rappelle aux Membres du Comité Directeur que les formules du Championnat Elite 2006 répondent à une demande du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative qui souhaitait une augmentation du nombre de matchs et une augmentation du niveau de jeu.

Par ailleurs, il souligne que le calendrier qu'il avait proposé n'était qu'un projet et qu'en aucun cas il était un document officiel.

-Championnat National 1B :

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball informe les Membres du Comité Directeur qu'il doit apporter des retouches au Championnat National 1B, il reconnaît que son projet était trop ambitieux pour qu'il puisse s'appliquer dans son intégralité en 2006.

Il souhaite que ce Championnat soit testé avec les Clubs régionaux les plus intéressés et les plus motivés.

***Référénts Fédéraux auprès des Ligues Régionales :**

Certaines Ligues ne disposaient pas de référent fédéral. De nouvelles désignations ont été faites par le Président de la Fédération :

-Ligue d'Auvergne : Monsieur Jean-Marie MEURANT est désigné référent de cette Ligue ;

-Ligues du Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne : Monsieur Sébastien VIALE est désigné référent de ces ligues ;

-Ligues de Bretagne, Haute-Normandie : Monsieur Olivier DUBAUT est désigné référent de ces Ligues ;

-Ligue de Nouvelle Calédonie : le Président de la Fédération et le Directeur Technique National seront référents de cette Ligue.

***Mérites Fédéraux :**

Après une consultation de tous les Membres du Comité Directeur, seront récompensées du Mérite Fédéral lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2006 les personnes suivantes :

-Sportif Baseball : Sébastien HERVE (Montpellier Barracudas, Université de GONZAGA, NCAA) ;

-Sportive Softball : Céline LASSAIGNE (Nice Cavigal, contrat professionnel CONCORDIA, USA) ;

-Sportif Softball : Stéphane NOCORA (Alliance Sportive Brévannaise) ;

-Sportif Cricket : Waseem BHATTI (Paris Université Club Baseball-Softball-Cricket) ;

-Meilleur Jeune : David GAUTHIER (Bois-Guillaume Woodchucks) ;

-Entraîneur : Grégory FAGES (Montigny le Bretonneux Baseball les Cougars) ;

-Arbitre Baseball : Serge MAKOUCHETCHEV (arbitre participant aux phases finales Elite, Coupe d'Europe Baseball)

-Arbitre Softball : Lionel BROSIUS (participation en Coupe d'Europe de Softball 2005, participation aux Finales Féminines Softball 2005 en tant qu'arbitre et Responsable des arbitres pour ces Finales) ;

-Scoreur : Suzanne BRICAUD (Présidente de la Ligue d'Ile de France) ;

-Scoreur Cricket : Andrew DURNFORD (Paris Université Club Baseball-Softball-Cricket) ;

-Ligue Régionale de l'année : Ligue d'Aquitaine (organisation des Interligues, Finale de Championnat de France Masculin de Softball, Challenge de France (Club de Boé Bon Encontre), Finales de Championnat de France N1B à Boé Bon Encontre) ;

-Comité Départemental de l'année : Comité de Gironde (même implication que la Ligue d'Aquitaine dans les différents projets) ;

-Club de l'année : Montigny le Bretonneux Baseball les Cougars (Champion de France Juniors, Cadets, Minimes) ;

-Mérite extraordinaire :

Céline LASSAIGNE (pour l'ensemble de sa saison sportive : Club, Sélection Nationale, première française à obtenir un contrat professionnel) ;

Cavigal de Nice (Titre de Champion de France Softball Féminin) ;

Bernard CHARLOT (pionnier du développement des sports de bates dans le milieu scolaire, formation de futurs internationaux, défenseur des valeurs liées au sport, fondateur du Club de Montpellier) ;

-Bénévole de l'année :

Mady BISSEY (Présidente de la Ligue de l'année, implication au sein de son Club) ;

Christelle BONAVITA (Présidente du Comité Départemental des Alpes Maritimes, Responsable de la Commission Développement Softball.

-Dirigeant de l'année : Alain LACOURTABLAISE (Président des Pitchers de Pineuilh).

Les services de la Fédération devront adresser une invitation personnelle aux personnes citées pour la remise des Mérites Fédéraux au cours de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 mars 2006.

***Questions diverses :**

Le Directeur Technique National souhaiterait que certains Cadets Baseball deuxième année puissent bénéficier de dérogation afin de participer au Championnat Baseball Senior.

Ces joueurs seront identifiés par Monsieur Sylvain VIREY, Manager de l'Equipe de France Baseball Cadet et Responsable du Pôle Espoir de Rouen. Ils devront par ailleurs être soumis à une autorisation du Médecin Fédéral National, et obtenir une autorisation du Ministère des Sports telle que prévue l'article 31 alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération.

Le prochain Comité Directeur de la Fédération se tiendra le 19 février 2006.

Séance levée à 18h00.